

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **113 (1977)**

Heft 18

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

18

Montreux, le 20 mai 1977

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

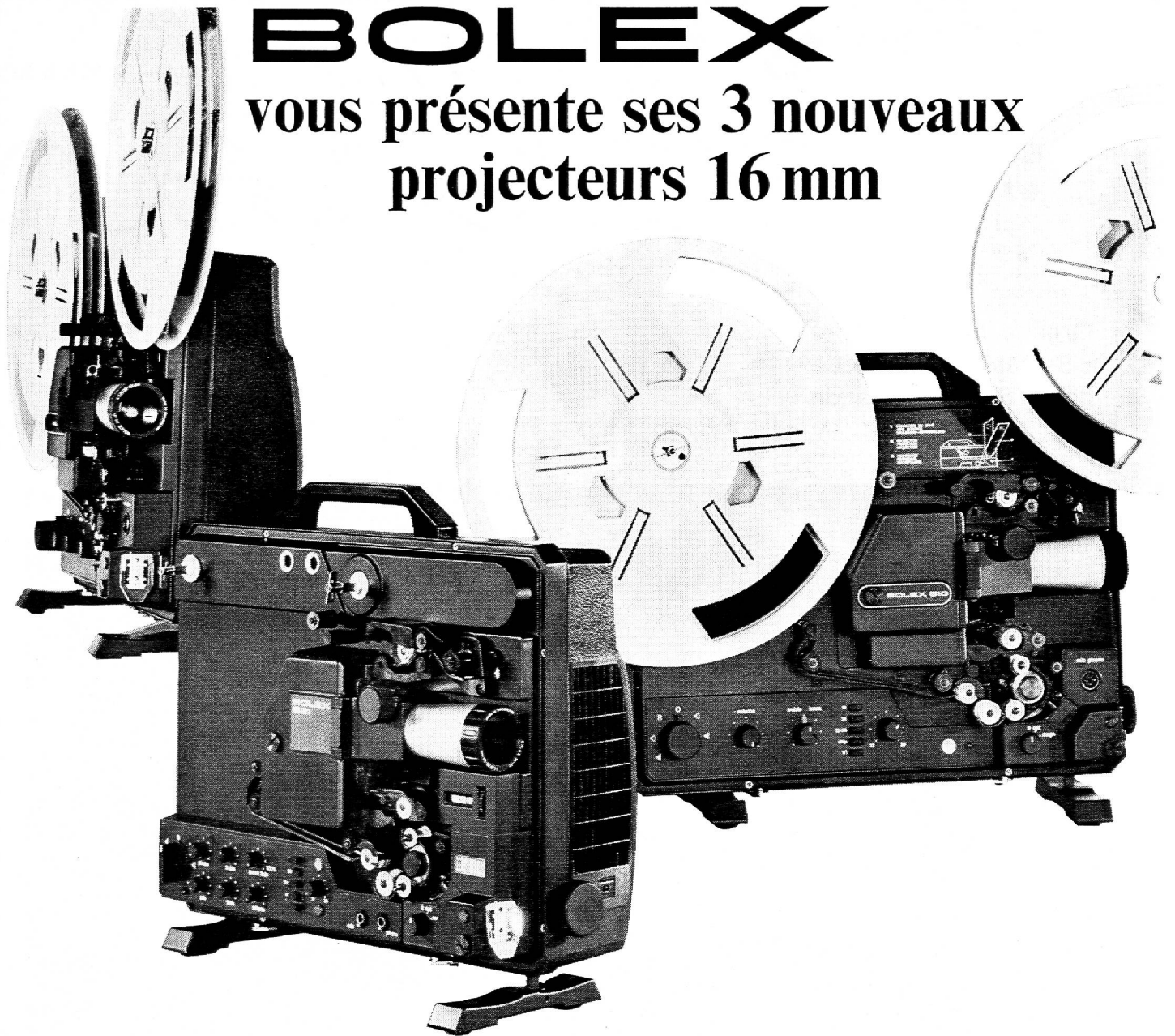
et bulletin corporatif



Doris Vogt

BOLEX

vous présente ses 3 nouveaux projecteurs 16 mm



le Bolex 501

→ pour la projection des films muets et sonores à piste optique ; cadences de 18 et 24 images/sec.

le Bolex 510

→ pour la projection des films muets et sonores, à piste optique et magnétique ; cadences de 18 et 24 images/sec. ; avec en outre réglage progressif des cadences entre 15 et 30 images/sec. et arrêt sur une image

le Bolex 521

→ pour la projection des films muets et sonores, à piste optique et magnétique, et l'enregistrement magnétique, avec pupitre de mélange incorporé ; cadences de 18 et 24 images/sec. ; avec en outre réglage progressif des cadences entre 12 et 26 images/sec., arrêt sur une image et marche image par image

Ces trois nouveaux types de projecteurs ont tous une lampe halogène à miroir froid. Ils peuvent être équipés, au choix, d'un zoom 35-65 mm ou d'un objectif à focale fixe de 50 ou 70 mm. Ils admettent les bobines de film jusqu'à 600 m de capacité ; leur chargement est automatique ; ils ont un haut-parleur séparé, incorporé au couvercle, et sont facilement transportables, puisqu'ils ne pèsent que 18 kg environ.

Vous choisissez le modèle dont vous avez exactement besoin et vous payez le prix le plus juste, ce qui, chez BOLEX, peut être étonnamment avantageux.

Pour faciliter votre information, pour que vous puissiez savoir quel est le modèle qui convient le mieux dans votre cas, quel est son prix et pour vous renseigner sur la projection des films 16 mm en général, nous avons composé une documentation à votre intention. Il vous suffit, pour la recevoir, de nous retourner le coupon ci-dessous.

Coupon

Veuillez me faire parvenir votre documentation « La projection des films 16 mm »

Nom et prénom

Profession ou fonction

Rue et No

NPA et localité

A découper et à envoyer à BOLEX S. A., Case postale, 1401 Yverdon.

BOLEX

une marque sûre, toute une somme d'expérience dans la construction de caméras et de projecteurs 16 mm

Sommaire

COMITÉ CENTRAL

Séance du CC/SPR	431
Rapport financier 1976	432
Rapport d'activité	433
La chronique du groupe de réflexion	435
Information CMOPE	435

VAUD

Traitement et impôts	436
Vacances	436
Cotisations	437
AVEPS	437
Congrès	437

GENÈVE

Rapport d'activité	438
Rapport financier	441
M comme hibou...	442
Intégration	450
La parole aux partis politiques	450

NEUCHÂTEL

Langue II	451
Commission technique	451

JURA

Nouvelles structures scolaires	452
Assemblée SEB	453
Projets de statuts SEJB	454
J'ai retenu de mes lectures	454
Le système	455

Association des maîtres de classes uniques

	455
Centre de perfectionnement	455
Education physique	456

FRIBOURG

Enfants doués et surdoués	457
Correspondant	458

VALAIS

Perfectionnement et recyclage	458
-------------------------------	-----

LECTURE DU MOIS

	459
--	-----

DIVERS

Cinéma	462
ARPEA	462
Service de placements	463
Centre d'information	463
Gilde de documentation	463

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Les assurances	445
----------------	-----

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Comité central

Séance du Comité central SPR

L'exécutif SPR s'est réuni en session de deux jours les 29 et 30 avril dernier à Porrentruy, sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro.

Outre les points principaux que nous relatons ci-dessous, le Comité central a traité du préavis à donner à l'Assemblée des délégués à propos de la nomination du président à plein temps, de diverses propositions de modifications des statuts, de radioscolaire, de la prochaine campagne Education permanente, de la continuité des nouveaux programmes de mathématique dans le cadre du CIRCE III et de certaines tractations menées avec le SLV.

Information

L'attention du Comité a été longuement retenue par la forme et la diffusion des procès-verbaux de ses séances. La solution actuellement en vigueur (PV très détaillés) ne donne pas toujours satisfaction. Aussi, il est décidé, à titre d'essai, de rédiger des procès-verbaux de synthèse récapitulant les principaux arguments et les décisions.

Cohésion SPR

Le débat commencé lors de la session de Martigny est repris. Après l'analyse des éléments susceptibles d'entraîner des situations conflictuelles (positions trop tranchées, décisions hâtives ou arrachées, veto, ambiguïté des statuts, conflits de compétences, etc.), certaines esquisses de solution sont discutées. Il s'agit avant tout d'arriver à plus de souplesse voire de prudence dans la prise de certaines décisions. Le débat sera repris régulièrement par l'exécutif.

Rapport Lang

Toutes les sections s'étant exprimées à ce propos, c'est l'occasion pour la SPR de rappeler les options prises dans ce domaine (voir l'éditorial du N° 7/1977, p. 131). En ce qui concerne les modalités de démarrage de l'opération, notre association tient à rappeler sa position :

1. Aucune commission de rédaction, d'examen ou d'évaluation ne pourra être mandatée tant qu'un sérieux aménagement des programmes des autres disciplines n'aura pas été officiellement garanti et sera passé dans les faits.

Un réexamen complet des conditions d'enseignement dans les degrés 4 - 5 - 6 devra **précéder** toute démarche visant à introduire le nouvel enseignement. Dans cette optique, un soin particulier devra être apporté à l'étude du problème des classes à plusieurs degrés.

2. Il n'y a aucune raison pour que l'enseignement de l'allemand se différencie des autres programmes de CIRCE quant aux modalités d'introduction. La suite logique : commission de rédaction - commission d'examen - évaluation continue - généralisation doit être respectée.

3. La COROME se prononcera en dernier ressort au sujet de la méthode romande envisagée après que cette dernière aura fait l'objet de consultations à tous les niveaux et de tous les ordres d'enseignement, afin que l'enseignement de l'allemand soit parfaitement intégré aux autres programmes et aux diverses structures scolaires.

4. Des rapports intermédiaires devront être soumis à la Commission d'examen ainsi qu'à COROME pour garantir une certaine sécurité aux auteurs.

Congrès

Les 25, 26, 27 et 28 juillet se tiendra à Montreux le Congrès FIAI. Les frais d'organisation sont pris en charge par le SLV et la SPR. Les délégués SPR sont désignés : M^{me} Solioz, MM. Jaccard, Plomb et Bourquin.

Durant l'été 1980, la SPR recevra le Congrès de la CMOPE. Il s'agit d'une très grosse opération qu'il convient de préparer dès maintenant. Un comité SLV-SPR vient d'être créé à cet effet.

« Educateur »

Les décisions prises lors de la session de Martigny concernant les articles traitant de l'énergie nucléaire n'ont pas manqué d'engendrer d'assez fortes réactions, notamment à Genève. Le Comité central tient à réaffirmer qu'il ne s'agit pas, en la matière, d'un acte de censure mais d'un acte de gestion voire de politique rédactionnelle devant l'ampleur prise par le débat. Il rappelle que tout fait nouveau permettra la réouverture immédiate de nos colonnes. Il ne s'agit pas de limiter la liberté d'expression de nos membres, ni sur ce sujet, ni sur d'autres qui pourraient survenir.

FB.

RAPPORT FINANCIER SPR 1976

I. Comptes SPR

1. Caisse générale

Pertes et profits (résumé)	Doit	Avoir
Cotisations		110 076.—
Assurances (commission)		42.—
Intérêts divers		1 047.45
Remboursement impôt anticipé		494.80
Comité central : honoraires et séances	37 208.70	
Administration générale	15 115.75	
Assemblées diverses et délégations	20 725.50	
Commissions	13 921.55	
Assemblée des délégués	3 159.50	
Subventions et cotisations	8 442.—	
Perte sur débiteurs	2 012.—	
Augmentation	11 075.25	
	111 660.25	111 660.25

2. Caisse de secours

Intérêts ./ droits de garde		1 126.85
Remboursement impôt anticipé		511.—
Augmentation	1 637.85	
	1 637.85	1 637.85

3. Fonds activités pédagogiques

Cotisations		32 375.—
Intérêts		526.05
Remboursement impôt anticipé		203.80
CIRCE II, CIRCE III, COROME, IRDP	5 957.20	
Education permanente	12 534.60	
Séminaires SPR, SLV, FIAI, CMOPE	5 704.10	
Commissions et études diverses	3 790.80	
Augmentation	5 118.15	
	33 104.85	33 104.85

4. Fonds du Congrès

Cotisations		19 425.—
Intérêts		400.90
Remboursement impôt anticipé		166.40
Recettes diverses		15.—
Commission	204.—	
Augmentation	19 803.30	
	20 007.30	20 007.30

Bilan SPR au 31 décembre 1976

	Actif	Passif
Caisse	26.15	
Chèques postaux	38 109.52	
Livrets de dépôts	123 848.20	
Titres	38 000.—	
Prêts	5 000.—	
Débiteurs	1 770.40	
Caisse générale		79 090.77
Caisse de secours		47 455.05
Fonds activités pédagogiques		38 960.85
Fonds du Congrès		41 247.60
	206 754.27	206 754.27

II. « Educateur »

Pertes et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Abonnements sections		164 874.—
Individuels		18 957.65
Publicité		59 443.20
Intérêts		658.35
Remboursement impôt anticipé		238.90
Impression	187 805.20	
Clichés-dessins	13 687.75	
Honoraires rédacteurs et collaborateurs	25 599.80	
Commission	422.20	
Administration	19 404.95	
Perte sur débiteurs	2 342.—	
Diminution		5 089.80
	249 261.90	249 261.90

Bilan au 31 décembre 1976

	Actif	Passif
Chèques postaux	8 942.73	
Livrets de dépôts	22 962.10	
Débiteurs	3 309.25	
Fortune pour balance		35 214.08
	35 214.08	35 214.08

III. Guilde de documentation

Pertes et profits (résumé)

Ventes		116 620.40
Intérêts		603.55
Remboursement de l'impôt anticipé		435.60
Plus-value sur matériel		1 500.—
Impression	76 422.95	
Ports et taxes CCP, assurances	6 079.20	
Fournitures diverses	3 558.35	
Commission Guilde	479.—	
Administration générale	368.70	
Honoraires (administration et collaborateurs)	21 982.60	
Augmentation	10 268.75	
	119 159.55	119 159.55

Bilan au 31 décembre 1976

	Actif	Passif
Chèques postaux	23 312.86	
Livrets de dépôts	22 051.—	
Matériel	112 500.—	
Fortune pour balance		157 863.86
	157 863.86	157 863.86

IV. Effectifs de la SPR

FRIBOURG	530
GENÈVE	950
JURA BERNOIS	1243
NEUCHÂTEL	390
VALAIS	500
VAUD	2862
TOTAL	6475

Lausanne, le 30 avril 1977.

Le Comité central SPR.

V. Vérification des comptes 1976

La Commission de vérification des comptes de la SPR pour l'année 1976 a procédé à un pointage minutieux des pièces et à divers sondages. Elle a également vérifié les différents livrets et titres. La Commission a constaté chaque fois une correspondance exacte entre les justificatifs et les sommes portées dans les livres. Elle propose à l'assemblée l'adoption des comptes tels qu'ils sont établis en adressant des remerciements et des félicitations au caissier pour la précision et la clarté avec lesquels ils sont présentés.

Lausanne, le 5 mai 1977.

Les vérificateurs :

*R. Dyens
J.-A. Girard
J. Fellay.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ CENTRAL

Lignes générales

— Affermissement de nos positions concernant la pléthore d'enseignants, la surcharge des programmes, la poursuite de l'effort de coordination dans les degrés secondaires.

— Diminution de l'investissement en temps consacré à la coordination des programmes romands.

— Renforcement de l'activité de concertation pédagogique et corporative sur le plan national.

— Affaiblissement des relations avec le cartel romand des enseignants secondaires et professionnels.

— Enrichissement du dialogue avec la Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire.

— Effort de restructuration de la SPR visant à une meilleure représentativité et à un rendement supérieur.

— Limitation des échanges bilatéraux de la SPR au niveau international.

— Mise en étude du statut de l'enseignant en vue d'une meilleure protection de ses libertés individuelles.

Tels sont les grands titres de l'actualité SPR qui pourraient suffire au lecteur pressé mais assez averti pour être en mesure de décoder les termes souvent ambigus de « pléthore », « concertation » ou « éducation permanente ». Termes dont la signification varie d'une région à l'autre, d'un collègue à l'autre parfois.

Le grand mérite de la SPR aura été d'analyser, de proposer des solutions dont l'application reste la plupart du temps cantonale. L'adhésion prioritaire et fondamentale de la SPR au fédéralisme coopératif est significative d'une action qui se doit d'être nuancée et respectueuse des diversités qu'elle représente.

Un rapport exhaustif des activités de la SPR est un leurre dans les circonstances actuelles. Aussi, depuis plusieurs années,

profitons-nous de cette obligation statutaire pour centrer notre réflexion sur quelques domaines d'intervention seulement. Nous limiterons donc notre rapport à la description de trois objets :

- les rencontres CS I / SPR ;
- l'IRD ;
- la commission pédagogique de la Conférence suisse des chefs de DIP.

CS I / SPR

Les rencontres entre la Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire de la Suisse romande (CS I) et une délégation du Comité central formée des présidents des sections et du président SPR ont été très positives. La CS I a apporté son soutien à la SPR à propos d'une démarche qui avait un sens à la fois politique et pédagogique concernant la trop faible représentation de l'enseignement primaire à **CIRCE III**.

Si trois cantons seulement sont directement intéressés aux programmes 7, 8, 9, parce que leur école primaire se prolonge jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, il ne convenait pas d'évincer les autres. La SPR a obtenu de la Conférence des chefs de DIP que le nombre de ses délégués à CIRCE III passe de 3 à 6.

Par ailleurs, les secondaires ayant pris part aux travaux de CIRCE II et y ayant joué un rôle prépondérant, il était juste, dans un souci de continuité, que les primaires participent à leur tour à CIRCE III : le renouvellement pédagogique apporté par CIRCE I et II doit en effet se poursuivre et la coordination toucher d'autres disciplines que la mathématique, le français et la langue 2, sous peine de maintenir la distinction entre branches principales et branches secondaires, ce que n'ont voulu ni CIRCE I ni CIRCE II. Une CIRCE III trop restrictive serait

susceptible d'affaiblir l'effort de renouvellement consenti par les maîtres des années 1 à 6 et de décevoir l'opinion publique qui a accepté les sacrifices financiers nécessités par la coordination. Or les secondaires, très individualistes, ne paraissent pas avoir le même élan que les primaires. Ceux-ci, plus largement représentés à CIRCE III pourront maintenir l'esprit qui a animé les premières études et réalisations romandes.

LA TV ÉDUCATIVE a fait également l'objet d'une réflexion commune.

Il est encore trop tôt pour préciser notre action auprès de cette nouvelle commission qui prépare activement son « coup d'envoi ». Ce nouveau départ nous préoccupe : c'est celui de la dernière chance ; un nouvel échec serait définitif. La nouvelle TV éducative se présentera elle-même dès l'automne prochain ; nous lui souhaitons le succès, et nous estimons que les conditions de réception joueront, dans cette nouvelle tentative, un rôle primordial. Or, pour l'instant, l'école primaire de tous nos cantons est **TOTALEMENT DÉMUNIE** de moyens de réception. Il appartient aux autorités de faire en sorte que les premières émissions de TV éducative soient reçues et enregistrées par un nombre de classes suffisant. Il faut avant tout éviter que nous ayons une fois de plus l'impression que la TV à l'école n'est qu'un gadget coûteux et non généralisable.

Grâce à l'intervention de la CS I et de la SPR l'âge des élèves à qui les programmes s'adressant sera abaissé de 12 à 8 ans.

Outre un accord sur le calendrier d'introduction des disciplines coordonnées, la discussion s'est portée ... et porte encore sur l'**AMÉNAGEMENT DES PROGRAMMES**.

A l'origine, il s'agissait de résoudre le problème posé par l'introduction projetée

de la langue II, dont la place n'est réservée ni dans le plan d'étude ni dans l'horaire hebdomadaire. Cette préoccupation spécifique s'est étendue à l'ensemble des programmes, et c'est leur surcharge en général que la CS I admet maintenant de prendre en considération.

Jusqu'ici, on a insisté sur les contenus des programmes, qu'on s'est borné à juxtaposer. On a omis de faire la part indispensable à une approche générale de ces contenus par des didacticiens généralistes. Il est illogique de remplacer par des spécialistes les maîtres d'application parce qu'ils sont dépassés par les événements, alors qu'ils devraient au contraire, pour rétablir un équilibre menacé, devenir les protagonistes résolus d'une pédagogie générale renouvelée. Ne pas considérer séparément la dimension didactique et les contenus risque de conduire à un échec des programmes romands, parce qu'ils sont introduits avec une attitude pédagogique ancienne, alors qu'ils innovent radicalement sur ce point.

Quelques moyens d'améliorer la situation actuelle ont été inventoriés, d'autres sont encore à trouver, reste aussi à fixer la procédure à suivre en vue d'une étude plus poussée. Selon la CS I, elle devrait être trouvée sur le plan cantonal pour respecter les compétences en matière de formation et de perfectionnement du corps enseignant qui sont affaire des cantons. Cela n'empêche pas, pour la SPR, qu'on établisse l'inventaire des solutions possibles sur le plan romand. La discussion est en cours sur ce point.

IRDP

Les « cerveaux » du Faubourg de l'Hôpital ont poursuivi avec l'honnêteté intellectuelle qu'on leur connaît, les travaux exigés par la mise en place des programmes romands ; cet effort étant d'autant plus méritoire que l'institut connaît actuellement des difficultés financières auxquelles le pouvoir politique ne paraît pas pressé de mettre fin.

Le service de la documentation semble le premier touché par les mesures d'austérité, ce qui paraît logique à première vue, mais pourrait mettre en péril l'équilibre général de l'institut. Saluons tout particulièrement la naissance d'une nouvelle collection, celle des « Synthèses documentaires ». (Profils de l'enseignant, etc.) Il s'agit là d'un projet SPR que le service de documentation a su réaliser avec bonheur.

Le service des moyens d'enseignement continue de faire preuve d'une remarquable vitalité ; nous regretterons cependant qu'il ne diffuse ses avant-projets d'une manière satisfaisante numériquement parlant : le nombre des exemplaires que

nous recevons (exemples : méthodologie de français — fichier d'éducation préscolaire) ne nous permet pas de consulter sérieusement les commissions pédagogiques cantonales. A deux reprises, nous avons dû pallier cette insuffisance en reproduisant à nos frais des documents qui nous étaient soumis.

Le service de la recherche poursuit son travail d'évaluation. Rappelons ici que la SPR a demandé vainement jusqu'ici, que les questionnaires sur l'évaluation de la mathématique ne soient pas obligatoirement signés par les enseignants.

Une mention particulière aux « monographies de mathématique » qui représentent un premier pas vers l'auto-évaluation des enseignants.

Comme nous l'avons dit par ailleurs, nous regrettons que le service de la recherche n'ait pas encore entrepris une évaluation globale de notre travail de généralistes. L'évaluation sectorielle, aussi raffinée soit-elle, nous paraît en contradiction flagrante avec la vie réelle des classes de l'enseignement primaire. Dans ce domaine, une collaboration IRDP-SPR paraît nécessaire.

Un septennat s'achève : Samuel Roller quittera « son » institut à la fin de cette année scolaire. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce départ, et de dire surtout ce que l'école romande doit au père de l'IRDP. Pour l'instant, nous nous contenterons de souhaiter que ce départ ne soit qu'une fausse sortie, et que Samuel Roller n'oublie pas qu'il est une des meilleures plumes que nous connaissons.

Lui succède à la tête de l'IRDP, M. Jacques-André Tschoumy, un collègue de la SPR, auquel nous souhaitons de faire fructifier l'héritage. Il peut compter sur notre appui vigilant.

Commission pédagogique fédérale (CP)

Méconnue de la plupart des enseignants romands, cette commission demande à être mieux située par rapport aux efforts de coordination scolaire. Le mandat de nos deux délégués est particulièrement délicat à établir puisqu'il doit tenir compte de plusieurs facteurs :

- différence des conceptions de la relation autorités-enseignants ;
- nécessité d'une concertation entre les diverses organisations d'enseignants réunies au sein de la KOSLO (Conférence des organisations suisses d'enseignants) ;
- réticences des autorités romandes à l'égard de la coopération scolaire au niveau national.

La commission pédagogique est l'une des quatre commissions permanentes de la Conférence des chefs de départements (CDIP).

La première est la commission des secrétaires de départements. La deuxième (la COSMA) s'occupe des questions d'enseignement par moyens audio-visuels. La troisième traite les problèmes de l'enseignement secondaire et supérieur (scolarité après 15 ans). Le domaine de la formation des enseignants est étudié conjointement avec la CP.

La commission pédagogique s'intéresse à tout ce qui concerne la scolarité obligatoire. Elle n'a pas de pouvoir décisionnaire mais propose à la CDIP de publier des recommandations qui imprégneront la politique scolaire générale. Deux rapports sont à signaler particulièrement : « Formation du maître de demain » et « Enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ».

Les représentants des organisations d'instituteurs à la CP sont considérés, à juste titre, comme des partenaires sérieux. Cette situation oblige les associations à un travail approfondi et à une conception unitaire du dialogue avec les autorités.

La composition de cette commission est la suivante :

- 1 représentant par région (Suisse romande et Tessin, Suisse centrale, Suisse du Nord et Suisse orientale) ;
- 9 experts issus des administrations ;
- 10 délégués de la KOSLO ;
- 1 représentant du département de la recherche et des sciences ;
- 1 représentant de l'OFIAMT ;
- 1 représentant de la Commission pédagogique de l'enseignement secondaire.

Les tâches principales de la CP sont actuellement réparties entre 8 sous-commissions.

La sous-commission **Langue II** travaille à l'élaboration de « modèles » pour l'introduction de la deuxième langue dans les grilles-horaires des plans d'étude cantonaux.

La sous-commission **Education permanente** met sur pied un réseau de contacts à l'intention des responsables de centres de perfectionnement et organise un centre d'informations pour les questions d'éducation permanente.

La sous-commission **Innovation** prépare un séminaire européen sous l'égide de l'OCDE et canalise les informations sur les tendances de réformes en Suisse.

La sous-commission **Mathématique** dirige chaque année un séminaire de plusieurs jours groupant les spécialistes en fonction dans les cantons et publie les résultats de ces rencontres. Elle a choisi

pour thème cette année : « Les motivations dans l'enseignement de la mathématique. » Le but de l'activité de cette commission est de faciliter la convergence des recherches dans le domaine de la mathématique à l'école.

La sous-commission **Plans d'étude**, partant de la grande diversité des plans d'étude cantonaux, cherche les possibilités d'une démarche commune pour des réformes nécessaires. Elle a, au cours d'un séminaire à Interlaken, sensibilisé des délégués venus de presque tous les cantons, à la nécessité d'entreprendre ce travail en coopération. Elle prépare un annuaire de la CDIP dans lequel la problématique des plans d'étude et leur renouvellement sera présentée selon diverses conceptions.

La sous-commission **Situation à l'école primaire** (SIPRI) entreprend d'examiner, sur demande de la KOSLO, les conditions d'enseignement à l'école primaire. Il serait important que la SPR, de son côté, se prépare en vue d'un forum prévu pour le début de l'an prochain, séance commune au cours de laquelle la liste des problèmes à étudier sera définie.

La sous-commission **Formation des maîtres** prépare une rencontre de responsables de la formation des maîtres. Elle dépouille en outre les résultats de la consultation relative au rapport « formation du maître de demain ». Elle tentera de présenter des résultats tangibles pour le début de l'été. Le rapport final est prévu pour la fin de l'année.

Conclusions

Ce rapport d'activité est loin de refléter la vie de la SPR. Seul un numéro spécial de l'« Educateur » serait en mesure de traduire la totalité des problèmes qui se posent à notre association — il n'est pas impossible que nous choissions cette solution à l'instar de la plupart des organisations d'enseignants. Pour l'heure, il nous reste à présenter nos excuses aux nombreux collègues qui œuvrent avec compétence et dévouement dans diverses commissions de n'avoir même pas mentionné l'existence de leur activité. Nous ne nous sommes pas permis de résumer en quelques mots les efforts d'une année de travail. Il serait également maladroit de notre part de ne pas fournir à nos membres toutes les données des problèmes traités. Le choix des 3 thèmes que nous avons développés dans le présent rapport se justifie par rapport à un certain manque d'information des membres que nous avons cru percevoir. Le fidèle lecteur de l'« Educateur » sera en mesure de rétablir l'équilibre grâce aux excellents articles paraissant régulièrement sous la rubrique « Comité central ».

Le Comité central.

Communication

La fonction première de la langue, dit-on, c'est la communication. D'accord. Mais les cheminements des messages linguistiques sont parfois bien tortueux... écoutez plutôt.

Il était une fois une institutrice qui s'en était allée, avec ses gentils élèves, à un concert de musique de chambre ; organisé, comme il se doit, par M. l'inspecteur de chant. Instrumentistes de talent, programme de qualité... bien qu'un peu difficile pour les moutards, dont on connaît la consommation quotidienne de musiques plus... faciles. Quant au commentaire introductif et aux explications sur les caractéristiques des instruments... bref, il arriva que l'enthousiasme fut plutôt mince, du côté du jeune public.

Notre institutrice ouvre alors le dialogue (communication !) avec l'assistante pédagogique chargée de la présentation de cette « heure musicale » : « Vous ne pensez pas qu'on aurait pu, peut-être... Remarquez, je ne suis pas une spécialiste, ce que j'en dis... Mais enfin, vous avez vu les enfants... ». La spécialiste répond, donne son point de vue. La communication passe, point final, point d'orgue.

Les jours passent. M. l'inspecteur de circonscription, en visite pastorale, entre à la salle des maîtres, s'approche de notre institutrice : « A propos de ce concert de l'autre jour... M. l'inspecteur de chant m'a glissé dans le tuyau de l'oreille que... Est-ce que par hasard vous réproveriez ce genre d'initiatives ? parce que dans ce cas, n'est-ce pas... ».

De l'institutrice à l'assistante pédagogique, de l'assistante à M. l'inspecteur de chant, d'icelui à M. l'inspecteur de circonscription et de ce dernier à notre institutrice, que le « canal » de la communication est tortueux ! Et comme on serait tenté de se taire une fois pour toutes, désormais, sauf pour parler de la pluie et du beau temps, sans jamais plus dire son opinion ! Car une opinion, braves gens, c'est un boomerang ! Pour vivre heureux, vivons muets.

Kahl Wados.

Information CMOPE

Un projet commun sur l'éducation des enseignants en Europe

Quatre organisations internationales d'enseignants, qui représentent la quasi-totalité des organisations nationales d'enseignants d'Europe de l'Ouest et d'Europe de l'Est, sont convenues d'organiser une réunion internationale sur l'éducation des enseignants en Europe. Ce sera la première fois qu'une entreprise d'une telle envergure sera tentée.

Les cadres dirigeants de la Confédération syndicale mondiale de l'enseignement (CSME), de la Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE) et du Secrétariat professionnel international des enseignants (SPIE) ont rencontré John M. Thompson et Thomas Rehula à Copenhague le 3 février. Ils sont convenus des principes généraux à suivre pour la promotion de ce projet. D'autres réunions auront lieu pour mettre au point les questions d'organisation, à Genève le 12 mars, et pour décider du mode de présentation du thème, à Copenhague le 21 mars.

Il a été convenu que la réunion stimulera un échange de vues entre les participants sans chercher à parvenir à des

conclusions formelles et sans donner l'occasion de se livrer à aucune forme de propagande idéologique. L'accent sera mis sur la diffusion des connaissances et des expériences et sur le développement de la compréhension internationale.

La réunion se déroulera pendant la troisième semaine de novembre 1977 à Copenhague, l'accueil étant assuré par la Danmarks Laererforening (DLF). Des représentants de cette association siègeront aux comités chargés de l'organisation et de la présentation du thème.

Des invitations seront adressées par chacune des quatre organisations à leurs membres européens, avec un maximum de 40 participants pour la sphère particulière de chacune d'entre elles.

La première réunion organisée conjointement par les quatre organisations internationales d'enseignants marquera une étape importante dans les efforts entrepris par la CMOPE en vue de promouvoir la compréhension et la coopération internationale par-delà les frontières géographiques et politiques. Il faut espérer que ce sera un premier pas vers l'établissement de rapports plus durables entre les quatre organisations, comme l'Assemblée de la CMOPE de 1976 à Washington l'avait demandé.

Traitement et impôts en 1976 et 1977

Le système fiscal en vigueur dans notre canton veut que le revenu moyen de deux années consécutives déterminent l'impôt des deux années suivantes.

Du fait d'un accroissement de la rémunération dû soit à des raisons personnelles (traitement de la fonction non encore au maximum, augmentation bisannuelle de la prime de fidélité, promotion, etc.), soit à des causes générales (amélioration des salaires réels, indexation, création de « primes » nouvelles, etc.), le traitement touché au moment de payer les impôts était supérieur, d'une façon parfois sensible, à celui qui avait permis la taxation. L'impact de ce qu'il est convenu d'appeler la progression à froid était diminué, le poids de la charge fiscale dans le budget amoindri.

Ainsi l'impôt 1976 avait été calculé sur les salaires touchés en 1973 et 1974. L'impôt 1977, basé sur les traitements indexés et améliorés de 1975 et 1976 sera évidemment plus élevé. Il en résulte que tous ceux dont la rétribution, du fait de l'absence d'indexation ou de toute amélioration en 1977, sera restée inchangée doivent s'attendre à une diminution souvent non négligeable de la part du revenu encore disponible après le paiement de leur contribution fiscale. Quant à ceux qui, pour des raisons personnelles, auront bénéficié d'une hausse de leur rémunération en 1977, ils verront également tout ou partie de ce supplément prendre le chemin de la Recette. S'il suffit même...

Ignorer ou négliger ce qui précède peut réserver des désagréments au fil des mois, voire une... impasse budgétaire comme le montrent les deux exemples qui suivent ; leurs éléments sont extraits de la « Fonction publique », numéro de février 1977 que nous remercions de son obligeance.

1^{er} CAS

Marié, deux enfants à charge ; traitement maximum de la fonction (classes 16-17) dès le 1^{er} janvier 1973.

Année	Rémunération totale (AVS et CP déduites)	Revenu imposable	Impôt cantonal et communal (Lausanne)	Augmentation
1973	31 293.—			
1974	35 930.—	* 26 900.—		
1975	37 308.—			
1976	39 483.—	** 31 900.—	* 3 753.—	
1977	39 483.—		** 4 820.—	1 067.—

soit Fr. 89.— par mois de moins à disposition.

2^e CAS

Egalement marié avec deux enfants à charge ; augmentations annuelles cependant de 1973 à 1977 (classe 16-17).

Année	Rémunération totale (AVS et CP déduites)	Revenu imposable	Impôt cantonal et communal (Lausanne)	Augmentation
1973	28 854.—			
1974	33 304.—	* 24 600.—		
1975	35 854.—			
1976	38 715.—	** 30 800.—	* 3 286.—	
1977	39 483.—		** 4 584.—	1 298.—

(aug. annuelle
nette de 1977 :
Fr. 768.—)

soit, en dépit d'une augmentation annuelle en 1977, Fr. 44.15 par mois de moins à disposition...

Secrétariat général SPV :
Nicod Paul.

Vacances

13 sections ont répondu à la demande du Comité cantonal au sujet des vacances. Les résultats peuvent être résumés brièvement ainsi :

— **11 sections sont favorables à l'autonomie des communes ou du groupement scolaire** (statu quo) ; l'une des autres suggère aussi une harmonisation dans le cadre du district ;

— **6 sections proposent une répartition** ; toutes sont favorables à la suivante :

été : 6

automne : 2

hiver : 2

février : 1

printemps : 2.

Quelques remarques et vœux formulés par une ou plusieurs sections :

— vacances fixées à l'avance, y compris l'une des deux semaines de l'automne (facilité d'organisation pour les parents et les patrons... tout en sauvegardant les impératifs de la vendange) ;

— mêmes vacances pour les écoles primaires et secondaires d'une même région ;

— répartition judicieuse tenant compte du découpage en périodes de travail scolaire ainsi obtenu ;

— examens dans la dernière semaine avant les vacances ;

— semaine de relâche située à des moments différents de février selon les districts (utilisation des locaux par les camps de ski) ;

— un mois complet en été (location de chalets, etc.) ;

— vacances d'hiver comportant une semaine en décembre et une en janvier.

En conclusion, citons le cas de cette commune qui, au moment où l'on parle d'une harmonisation cantonale, connaît deux régimes de vacances pour ses classes primaires...

Secrétariat général de la SPV.

Cotisations 1977

Suivant décision du Congrès 1976, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section : **Fr. 124.—**

Les membres actifs de la section de Sainte-Croix, qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 119.—**

Membres associés

y compris cotisation de la section : **Fr. 26.—**

Les membres associés de la section de Sainte-Croix, qui perçoit elle-même ses cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. 21.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'« Educateur » vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le Secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

ATTENTION :

LORS DU CONGRÈS DU 21 MAI 1977, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SECRET, SEULE LA CARTE DE MEMBRE 1977 SERA VALABLE.

Secrétariat général de la SPV.

Communiqué AVEPS

Sortie à vélo

Mercredi 1^{er} juin 1977, rendez-vous au vestiaire public du Chalet-à-Gobet, par n'importe quel temps. Dispenses : 25, 50 ou 75 km environ.

Inscriptions et renseignements auprès de : J. Frieden, Glycines, 6, 1024 Eculens, tél. 39 21 33.

Possibilité de manger ensemble le soir.

Hélène Gilliard.

Congrès du 21 mai 1977 au Palais de Beaulieu

Je me permets de vous rappeler une fois encore que notre congrès de printemps aura lieu le 21 mai 1977, **au Palais de Beaulieu.**

En raison de l'exposition KID 77 (pour laquelle vous recevrez une invitation), le parking réservé à la SPV est situé au **vélodrome**, en face du Stade olympique.

Et n'oubliez pas... d'être à l'heure... à 8 h. 30 précises !

Hélène Gilliard.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{me} Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.



Savez-vous que

l'Office d'électricité de la Suisse romande OFEL tient à la disposition du corps enseignant

- son bulletin d'information hebdomadaire
- une bibliographie et des films sur l'économie électrique et tous les renseignements qui s'y rapportent
- des programmes de visites d'entreprises électriques

remis gratuitement sur simple demande écrite ou téléphonique à

OFEL, case postale 84, 1000 Lausanne 20 Tél. (021) 22 90 90

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1976-1977

Sommaire

1. Membres - comité.
2. Assemblée générale.
3. Collaboration avec des groupes plus vastes.
4. Commissions.
5. Relations.
6. Conclusions.

1. Membres - comité

1.1. Membres

L'augmentation du nombre des membres s'est poursuivie :

1.5.76	980
1.5.77	1290

(A noter que ce nombre représente un peu plus de $\frac{3}{4}$ des enseignants primaires, enfantins, spécialisés et de disciplines spéciales).

1.2. Le comité était formé de :

M. Paul Dunner, président, primaire ; M^{me} Erica Louis, vice-présidente, primaire ; M^{me} Liliane Urben, vice-présidente, enfantine ; M^{lle} Anne-Marie Albrecht, membre, enfantine ; M^{lle} Mireille Beguin, membre, primaire ; M. Pierre Bernhard, membre, primaire ; M^{lle} Françoise Boulaz, membre, cl. spéc. ; M. Alain Denizot, membre, m. disc. spéc. ; M^{me} Nicole Eichmuller, membre, primaire ; M^{lle} Myrielle Felix, membre, enfantine ; M. Jean-Noël Friot, membre, primaire ; M. Denis Perrenoud, membre, primaire ; M. Henri Schaerer, membre, primaire ; M^{lle} Françoise Vagneux, membre, primaire ; M^{me} Eveline Vautravers, membre, enfantine.

La trésorerie était tenue par M. Crausaz, les assurances « perte de salaire » par J.-D. Cattin, F. Cornioley assurait le secrétariat.

Le comité s'est réuni, hors des périodes de vacances, chaque mercredi de 17 à 19 heures (un mercredi par mois de 17 à 21 h.).

2. Assemblée générale

Les membres de la SPG ont été convoqués 5 fois en assemblée générale. Ces assemblées, qui ont souvent regroupé plus de 200 personnes, permettent de fixer les grandes lignes de l'action de la SPG et de prendre les décisions nécessaires.

Les sujets abordés ont été les suivants :

19 oct. 76 : CIA - Réunion de parents - Mouvement de la fonction publique - Enseignant représentant la DEP.

30 nov. 76 : Ecole enfantine - Amnesty International - CIA.

8 fév. 77 : Emploi - Orientation nouvelle SPR.

18 fév. 77 : CIA.

15 mars 77 : Emploi - CIA - Prix.

3. Collaboration avec des groupes plus vastes

La SPG est affiliée :

— au Cartel intersyndical qui regroupe les associations et syndicats des diverses catégories de fonctionnaires ;

— à la Société pédagogique romande qui regroupe les sociétés pédagogiques des 6 cantons romands.

3.1. Cartel

3.1.1. Organisation

Le Cartel est présidé par M. Christian Renggli, maître secondaire, son comité se réunit une fois tous les 15 jours, de nouveaux statuts sont en cours d'élaboration.

3.1.2. Thèmes abordés

Le Cartel a abordé principalement les 2 thèmes suivants :

3.1.2.1. C'est naturellement à la poursuite de la lutte sur les 4 revendications que les efforts du Cartel ont porté principalement cette année : l'obtention de la 4^e semaine de vacances au 1^{er} janvier 77, de la semaine de 42 heures au 1^{er} juillet 77 sont des résultats encourageants.

Les tractations se poursuivent actuellement pour la traduction des 42 heures pour les enseignants.

3.1.2.2. A la suite du refus pour les membres de la CIA du nouvel article 80 des statuts, les discussions ont rapidement repris pour mettre sur pied un nouveau système de caisse de retraite dès fin 77 déjà. Le nouveau système aurait les caractéristiques suivantes :

- abandon du système de la capitalisation ;
- cotisation Etat $\frac{2}{3}$, employé $\frac{1}{3}$;
- plus de rappels généraux.

A noter que ce nouveau système permettra, tant au sociétaire qu'à l'Etat, de

payer des cotisations moins élevées qu'actuellement.

3.1.3. « Fédération des enseignants »

Nous entretenons des relations soutenues avec les autres associations d'enseignants (FAMCO et Union du corps enseignant secondaire principalement).

Deux problèmes principaux ont retenu notre attention :

— la « traduction » de la notion de 42 heures pour les enseignants (diminution des effectifs dans tous les ordres d'enseignement ; appui, enseignants complémentaires, décharges dans l'enseignement primaire et enfantin ; égalité de poste et diminution du temps de travail dans l'enseignement secondaire) ;

— le projet de nouvelle rédaction des articles 4 et 5 de la loi sur l'instruction publique (buts de l'enseignement), projet qui a été balayé, en décembre dernier par un vote du Grand Conseil. Ces 2 problèmes nous ont amenés à faire une « tournée des partis ». La collaboration entre les diverses associations d'enseignants devra être renforcée ces prochains mois. L'installation de la SPG, de la FAMCO et de l'UCESG dans les mêmes locaux pourrait être un premier pas important vers l'« officialisation » de la Fédération des enseignants genevois.

3.2. SPR

3.2.1. Organisation

La SPR est présidée par notre collègue J.-J. Maspéro. Le Comité central, formé de 3 membres de chaque canton, se réunit un jour et demi tous les 2 mois.

L'assemblée des délégués s'est réunie en décembre et en juin. Dès la rentrée 77, le président SPR sera détaché de son poste actuel et pourra consacrer tout son temps à la bonne marche de notre association.

3.2.2. Thèmes abordés

3.2.2.1. Président à plein-temps

L'Assemblée des délégués (Yverdon, déc. 76) a voté le principe d'un président (et non d'un secrétaire général) à plein-temps avec nomination à terme. Le poste est actuellement mis au concours. C'est l'Assemblée des délégués du 4 juin qui prendra la décision définitive.

3.2.2.2. Orientation nouvelle

La commission « orientation nouvelle » qui avait reçu le mandat d'étudier les structures actuelles de la SPR et d'envisager des orientations pour l'avenir a déposé son rapport. Celui-ci conclut à la nécessité pour la SPR de devenir un « syndicat indépendant ». Il faut espérer qu'un large débat ait lieu dans nos sections pour que les décisions puissent être prises cet automne encore en toute connaissance de cause, et en évitant l'enlèvement des demi-mesures.

3.2.2.3. Locaux

La SPR disposera de locaux, dans l'immeuble de la SPV, à la rue des Allinges, à Lausanne.

3.2.2.4. Programme romand

La SPR a poursuivi, en collaboration avec les autorités scolaires, l'élaboration des programmes romands et des moyens d'enseignement. Si tout se passe comme prévu les derniers programmes de 5^e-6^e (français, environnement, act. créatrices manuelles) devraient être mis sous toit cet été encore.

3.2.2.5. CIRCE III

La SPR devra veiller à ce que dans CIRCE III (enfants de 12 à 15 ans) les grandes options de CIRCE I et II :

- coordination romande
 - rénovation pédagogique
- soient respectées.

3.2.2.6. Fichier de préscolarité

Les insuffisances du document proposé ont suscité de larges discussions au sein de la commission de la SPR. Cependant, considérant l'intérêt que divers cantons portent à ce « fichier » la SPG a décidé de ne pas s'opposer à sa publication. Par contre elle a avisé la DEP qu'elle n'accepterait pas que ce document soit remis, en entier ou en parties, aux maîtresses enfantines genevoises.

3.2.2.7. « Educateur »

L'« Educateur », journal des 6 sections de la SPR, est le lieu de rencontre des enseignants romands. Chacun est invité à « prendre la plume » pour y exprimer son point de vue tant sur les problèmes pédagogiques, corporatifs ou syndicaux que sur les événements de sa région ou du monde qui le concernent en tant qu'homme et enseignant.

3.2.3. Rencontres SPR - CS I

Trois fois dans l'année la SPR (par son président et les présidents des sociétés cantonales) a rencontré la Conférence des

chefs de services romands (directeurs de l'enseignement primaire).

Ces rencontres qui sont une amorce des « séances des délégations » que nous connaissons à Genève entre la DEP et la SPG depuis de nombreuses années, ont permis notamment :

- l'élaboration du nouveau plan d'introduction des programmes romands,
- le début d'une réflexion sur l'application de ces programmes dans « l'esprit des pages vertes » et non dans « la lettre des pages blanches »,
- d'utiles échanges de vue sur la notion de congés accordés aux enseignants pour des motifs pédagogiques ou corporatifs.

La SPG devra porter, ces prochains mois, une attention particulière à ses relations avec la SPR. Il est en effet difficile, au moment de prendre des décisions importantes (et plusieurs sections viennent d'en faire l'expérience) de « jouer le jeu » d'une SPR unie et efficace tout en voulant sauvegarder ses intérêts particuliers et une identité cantonale.

4. Commissions

4.1. Commissions SPG

4.1.1. Emploi. Conditions de travail

Cette commission a défini les options, élaboré les projets de textes et de résolutions qui ont permis à la SPG, après vote en assemblée générale :

- d'obtenir l'ouverture de 30 classes supplémentaires à la rentrée 76,
- d'obtenir la garantie que tous les enseignants, brevetés ou stabilisés, en activité, en congé ou sortant des études pédagogiques, pourront avoir un poste de travail à la rentrée 77.

La SPG demande que les soixante personnes « en pléthore » (pléthore provoquée par la diminution du nombre des élèves et par de fortes volées de nouveaux brevetés) soient utilisées pour améliorer les conditions de travail des élèves et des maîtres par :

- l'ouverture de nouvelles classes,
- la création de postes d'enseignants complémentaires,
- le développement de l'appui et du soutien,
- l'attribution de décharges horaires pour les collègues de plus de 50 ans.

La commission a également entrepris une large réflexion sur le thème de la « limitation de la liberté de l'enseignant », limitation due certes aux plans d'études et aux règlements, mais aussi parfois à d'inutiles contingences matérielles, voire

à des interprétations erronées ou exagérées des textes « légaux ».

Comme les rapporteurs de « Ecole, perspectives nouvelles » (SPR, nov. 74), comme les collègues de l'« éducation permanente », les membres de la commission ont acquis la conviction que ce n'est que par la réflexion, la recherche, le travail en équipes que les enseignants pourront garder leur identité, faire valoir leurs points de vue, s'exprimer et agir en êtres libres.

4.1.2. Ecole enfantine

Environ 35 enseignantes participent régulièrement à cette commission ; c'est dire que sa création était urgente. De nombreux sujets ont été abordés :

Horaire de 1P et 2P

La SPG s'est opposée au projet de la DEP d'augmenter l'horaire des élèves de 1P et a obtenu que le statu quo soit maintenu. L'aménagement de l'horaire de 2P (meilleure répartition des temps de travail et de détente au cours de la journée) reste à mettre au point.

Appuis aux maîtresses enfantines

La commission demande que cette possibilité soit offerte pour les disciplines suivantes :

- gymnastique en 1P - rythmique en 2P;
- activités à la salle de jeux (rythmique, éducation corporelle, psychomotricité, etc.) ;
- environnement ;
- activités créatrices en 2P (cela en conformité avec le plan d'études romand).

Enseignement de la lecture

La commission SPG-DEP qui doit, entre autres point, traiter celui de la concordance de la méthode de lecture genevoise avec la méthodologie romande de français, a suspendu ses travaux jusqu'à la diffusion de la méthodologie romande. Les représentantes de la SPG sont d'avis qu'en ce qui concerne le matériel didactique, l'efficacité passe par la simplicité et qu'il faut se garder de la « gadgetisation ».

Mathématique - langage

Ces deux matières ont fait l'objet de réserves de la part d'un certain nombre de collègues. La commission doit encore entendre différents points de vue.

Liaison entre les divers degrés de la division

Les membres de la Commission enfantine souhaitent une meilleure cohésion

« entre tous les degrés de la 1E à la 2P. Pour cela elles ont besoin de pouvoir se rencontrer (en séminaires, en conseil d'écoles, de circonscription, etc.) ; et d'obtenir l'autorisation de décroiser leurs classes, réunir leurs élèves à certaines occasions. Elles demandent également que la possibilité d'enseigner dans tous les degrés de la division soit effective pour toutes.

D'autres points sont également à l'étude : assouplissement des instructions réglementaires (horaire journalier, journal, etc.), inspectorat, animation.

La plupart des points ci-dessus ont déjà été soumis à la DEP. La SPG attend des réponses.

Fichier de préscolarité

Voir sous 3.2.2.6.

4.1.3. Education permanente

Cette commission, depuis 2 ans, consacre une bonne partie de son temps à faire des enquêtes qu'elle publie dans l'« Educateur » sous la rubrique : « La formation continue, c'est aussi... » Ainsi a-t-on pu lire :

- L'expérience de Satigny.
- Visite d'une école à Fribourg I.
- Une école enfantine pas comme les autres.
- Visite d'une école enfantine à Fribourg II.
- Les écoles spécialisées Necker et James Fazy.

D'autres enquêtes sont en cours. Une conférence pédagogique qui a attiré plus de 300 participants a été également organisée, il s'agit de l'exposé sur les écoles anglaises, « Open Plan », que 2 de nos collègues ont visitées. Des contacts étroits sont maintenus avec la commission SPR de l'éducation permanente et les délégués de notre association qui se rendent à la commission du perfectionnement chargée de préparer les cours de formation continue.

4.1.4. Allemand

Lors d'une séance de la commission départementale d'allemand, il nous a été confirmé que la décision portant sur le choix de l'allemand comme langue II était définitive. Il s'agit d'une décision politique prise au niveau fédéral.

Quant au choix d'une méthode d'enseignement, celle du Professeur Petit a eu quelques temps la faveur jusqu'au jour où on lui a opposé d'autres méthodes et les critiques que l'on sait. A ce propos, il faut signaler que la commission départementale a obtenu la possibilité de visiter 2 classes acquises aux méthodes

Montani et Petit. Notre commission a encore pris connaissance du rapport Lang qui rejetait les méthodes Petit et Montagny, tout en leur reconnaissant des aspects positifs. Nos délégués ont accepté les objectifs pédagogiques proposés pour la création d'une méthode romande, tout en regrettant que le rapport Lang se soit trop appuyé sur la rivalité des méthodes en présence et qu'il n'ait pas insisté davantage sur les modalités de la future méthode romande. Nous avons demandé la possibilité d'associer un instituteur non spécialiste et non germanophone à l'élaboration de la nouvelle méthode. Ceci afin de nous assurer de la valeur de son utilisation par un maître généraliste.

4.1.5. Spectacles

La commission a longuement réfléchi à la notion de « spectacles pour enfants », qui ne doit pas être limitée au seul théâtre mais donner la possibilité à nos élèves d'entrer en contact avec d'autres formes d'expression : musique, mime, folklore, etc.

Elle a d'autre part proposé à la DEP un certain nombre de modifications à « l'instruction réglementaire » concernant les spectacles, principalement sur le problème de l'obligation pour les classes de participer aux manifestations organisées.

4.1.6. Evaluation du travail scolaire

La commission a fait porter sa réflexion dans deux directions :

— Conduite et application : une nouvelle formule de « carnet » est expérimentée, sur proposition des enseignants, dans 4 écoles de notre canton.

De plus la SPG a obtenu la mise sur pied d'une commission mixte DEP - SPG chargée de préparer d'autres expériences pour la rentrée 1977.

— Travail scolaire : sur ce point la réflexion est plus difficile. En effet, si chacun s'accorde à reconnaître que le système actuel de la « note » est dépassé, d'aucuns craignent que les nouvelles formes envisagées, à la FAPSE notamment (formes basées sur les acquisitions de chaque élève et non sur des comparaisons entre élèves) ne transforment rapidement l'instituteur en un « spécialiste » de l'évaluation.

On relèvera avec intérêt que les « grandes idées pédagogiques » répercutées en Romandie par les apports SPR et les nouveaux programmes CIRCE, commencent à pénétrer dans nos classes. Les tentatives de renouveau pédagogique décrites dans l'« Educateur » par la Commission « éducation permanente », l'expérience

UCE, fluidité, la vingtaine d'équipes pédagogiques prêtes à travailler, dès la rentrée 77, avec un enseignant complémentaire, l'intérêt suscité par la conférence « open plan », les travaux des commissions « évaluation du travail scolaire » et « emploi - conditions de travail » sont les preuves tangibles du renouveau pédagogique qui anime actuellement notre école genevoise.

5.2. Commissions DEP-SPG et DIP-SPG

C'est au sein de ces commissions également que se poursuit la réflexion et que s'élaborent les décisions sur tous les grands problèmes de l'heure. On peut citer les commissions suivantes :

- allemand ;
- COGMEP ;
- éducation sexuelle ;
- emploi ;
- études pédagogiques ;
- évaluation du travail scolaire ;
- fluidité ;
- lecture 1^{re} primaire ;
- liaison avec le Cycle d'orientation, Service des loisirs, Service santé jeunesse ;
- horaire scolaire ;
- mathématique ;
- perfectionnement ;
- permutation ;
- visionnement et spectacles ;
- formation post-brevet des maîtres de classes spécialisées.
- ...

Il faut relever la qualité du travail effectué dans ces commissions, la réelle collaboration entre les représentants de l'autorité scolaire et des enseignants, le souci constant de la DEP et du DIP de ne jamais prendre de décision sans avoir, au préalable, consulté les représentants de la SPG.

5. Relations

5.1. Au sein de la SPG

En plus des contacts habituels (assemblées générales, téléphones, travail en commissions, articles dans l'« Educateur ») le comité a développé cette année les « rencontres dans les bâtiments ». Dans une douzaine d'écoles, au repas de midi ou après les heures scolaires, ces rencontres ont été l'occasion d'un large échange de vue entre les membres du comité qui présentaient les activités de la SPG et les enseignants qui faisaient part de leurs besoins spécifiques.

5.2. Avec la DEP et le DIP

Chaque mois une dizaine de membres du comité, souvent accompagné d'un ou deux collègues spécialiste d'une question, rencontrent en « séance des délégations » les membres de la direction de l'enseignement primaire. Ces rencontres sont l'occasion pour la DEP et la SPG de tenter de définir une position commune dans les problèmes à traiter.

De plus le président de la SPG, généralement avec l'un ou l'autre des membres du comité, a eu l'occasion de rencontrer, à plusieurs reprises, le chef du DIP, le secrétaire général ou les membres de la direction de l'enseignement primaire, soit pour régler des « cas personnels », soit pour rechercher des modalités possibles de règlement d'un problème urgent.

5.3. Autres relations

- avec les **partis politiques** lors de la « tournée des partis », dans le cadre des séances de la « Commission de l'enseignement du Grand Conseil » et de la Conférence de l'instruction publique ;
- avec les associations de parents lors des rencontres semestrielles avec le Comité de la fédération des associations de parents ou lors des séances des associations de quartiers ;
- avec les **syndicats et autres associations professionnelles** : au sein du Cartel intersyndical principalement.

6. Conclusions

Pour que le tour d'horizon des activités de la SPG durant l'année scolaire 76-77 soit (presque !) complet, il faudrait encore parler :

- des tractations avec la DEP pour parvenir à la suppression, dans les commissions, de « l'enseignant représentant la DEP » ;
- des propositions de la SPG demandant la création de postes d'inspecteurs chargés d'animer les 8 degrés de la scolarité infantine et primaire ;
- des nombreuses interventions et discussions nécessitées par le déroulement de l'expérience UCE ;
- des difficiles tractations faisant suite à la demande de la SPG de supprimer les prix ;
- de la possibilité d'accéder à l'enseignement secondaire avec un quart de licence ;
- des discussions concernant l'élaboration et l'utilisation du « dossier personnel » à la DEP ;
- de...

Je préfère mettre un point final à ce rapport d'activité sachant qu'il pourra être complété, discuté lors de l'assemblée administrative annuelle.

Mais je voudrais déjà maintenant exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui, au comité, lors des assemblées, dans les écoles, dans l'« Educateur », dans les commissions, par lettre ou par téléphone

ont apporté leur contribution à l'activité de la SPG et ont permis à notre association de représenter toujours plus efficacement les enseignants primaires et enfantins de notre canton ; j'adresse enfin un chaleureux merci à H. Schaerer et M. Félix qui renoncent au renouvellement de leur mandat au sein du comité.

P. Dunner.

Rapport financier

Compte pertes et profits au 31.3.77

300	Charges hors exploitation		36 925.30	
400	Traitements	73 801.65		
		8 132.—	81 933.65	
410	Frais de banque		25.40	
420	Loyers		234.50	
430	Entretien du matériel		2 947.30	
440	Amortissements		—.—	
460	Electricité et téléphone		343.40	
470	Frais de bureau	2 061.70		
		4 047.55		
		906.30		
		285.50	7 301.05	
480	Propagande et publicité	2 337.65		
		515.—	2 852.65	
490	Représentations	7 762.80		
		2 343.30		
		3 216.—		
		1 065.30		
		2 190.—	16 577.40	112 215.35
450	Taxes et assurances			10 422.15
500	Coti. à recevoir			10 000.—
600	Coti. reçues			126 974.—
610	Amendes			1 210.—
620	Don			629.55
	Solde pour balance		95.05	
			149 235.70	149 235.70

Bilan au 31.3.77

ACTIFS

Caisse	—.—
Poste	57 414.52
Banque	24 470.55
Titres	50 500.—
Avances	—.—
Coti. à recevoir	10 000.—
	142 385.07

PASSIFS

Coti. reçues d'avance	200.—
Compte transitoire	48 129.50
Pertes et profits	95.05
Capital	93 960.52
	142 385.07

Bilan au 31.3.76 (pour information)

ACTIFS

Caisse	590.95
Poste	10 032.12
Banque	22 302.20
Titres	50 500.—
Avances	535.25
Coti. à recevoir	10 000.—
	93 960.52

PASSIFS

Coti. reçues d'avance	—.—
Compte transitoire	—.—
Pertes et profits	1 532.05
Capital	92 428.27
	93 960.52

M comme hibou, G comme renard ?

Comme J.-J. Maspéro l'écrit au début de son éditorial (« Educateur » numéro 13) :

« Pour que la coordination scolaire romande se fasse, il faut dans n'importe quel domaine que trois étapes soient franchies : programme, méthodologie, application. »

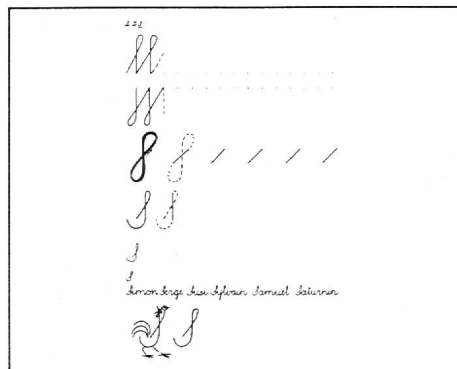
En ce qui concerne le domaine de l'écriture, il semble que nous en soyons à la troisième étape.

C'est pourquoi nous nous permettons quelques questions, quelques remarques.

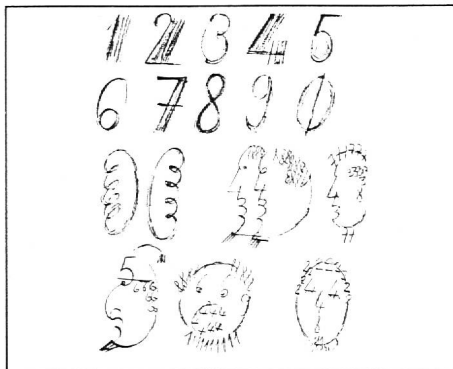
A propos de coordination, nous nous demandons réellement si les responsables de cette méthodologie ont pris conscience de l'esprit pédagogique nouveau que les programmes CIRCE I font naître au niveau des classes, et dans le dessin en particulier ? Cette orientation dont la continuité sera encore définie par CIRCE II, fut illustrée en 1974 et 1975 par des expositions organisées à Geisendorf où des maîtres de dessin étaient en permanence à disposition du corps enseignant et où l'on pouvait consulter des textes se rapportant aux différents stades d'évolution de l'enfant, avec dessins à l'appui.

Comment expliquer alors, dans un plan de coordination scolaire, l'existence de deux programmes dont les méthodologies sont aussi fondamentalement contradictoires ?

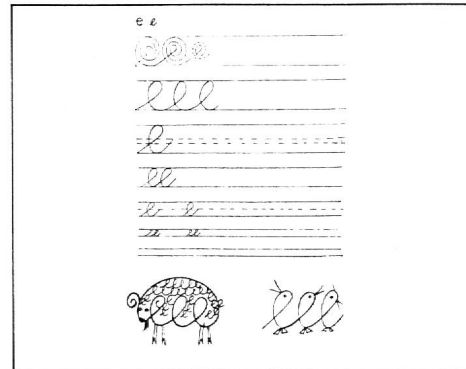
Nous citerons quelques exemples :



1



2



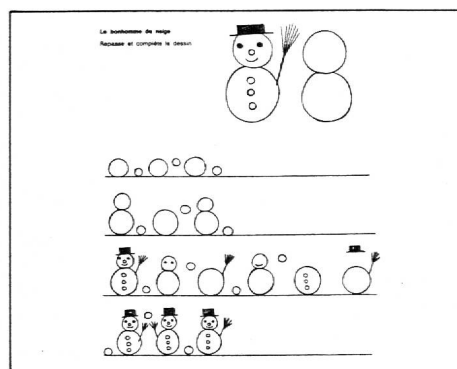
3

Ici, on part de signes calligraphiques traditionnels pour aboutir à des figurations imposées.

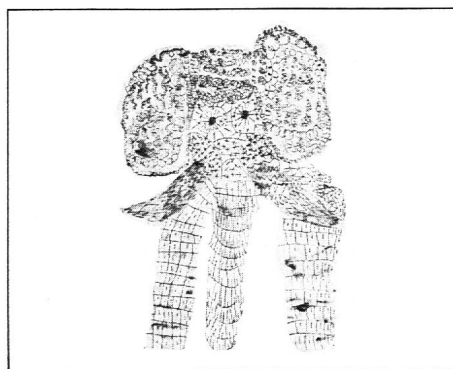
Alors que, dans le dessin, on s'efforce d'offrir à l'enfant, la possibilité d'exprimer son vécu, sa vision personnelle du monde, à travers ses sentiments et ses sensations ; le graphisme qui découle de cette expression a sa propre évolution qui dépend étroitement de l'évolution individuelle de l'enfant et qui ne doit en aucun cas être perturbée.

Le maître doit suivre cette évolution, répondre à ses exigences avec toutes les nuances que demande la personnalité de l'élève et veiller à ne pas remplacer les schémas personnels par des stéréotypes établis par l'adulte et semblables pour tous.

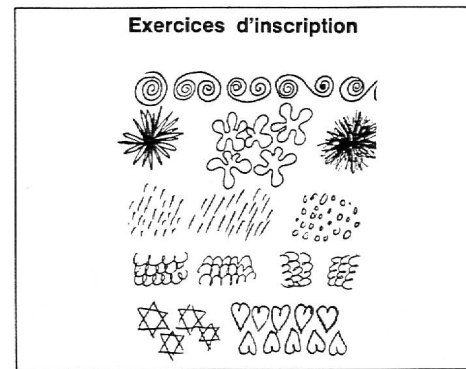
Autre exemple :



4



5



6

On inculque par des exercices répétés, des automatismes et des stéréotypes à partir d'éléments figuratifs ou décoratifs.

Ils sont aliénants et la négation même de l'expression graphique authentique.

Cela est particulièrement inquiétant lorsque l'on songe à la variété des schémas que les enfants créent et à la manière dont ces schémas évoluent et s'enrichissent naturellement.

Nous insistons aussi sur l'attitude passive que cela sous-entend chez l'élève, qui prend l'habitude de recevoir des modèles ou d'appliquer des consignes.

Aussi quand nous lisons encore (« Educateur » numéro 13, p. 273) « Ces différents efforts demandés aux maîtres ne sont pas divergents, ils se réclament d'une même pédagogie générale. »

Nous répondons NON. La méthodologie d'écriture qui utilise le dessin pour discipliner le graphisme, est totalement divergente de la méthodologie du dessin ; elle conditionne l'expression de l'élève à celle du maître, qui sait tout, qui fait bien et beau, qui a montré.

A partir de ces constatations et sachant que ces cahiers de méthodologie d'écriture sont publiés, nous posons la question à ceux qui se sentent concernés : comment agir ?

*Les maîtres de dessin de l'enseignement
primaire et infantin du canton de Genève.*

Fin de la rubrique genevoise en page 449.

Le Prontograph Kern, fabriqué en Suisse, est un instrument de précision, conçu pour le dessin professionnel et dont l'usage s'étend maintenant aux écoles. En effet, apprécié dans le monde entier par les spécialistes, il va désormais conquérir la faveur des écoliers.

● Avec le Prontograph, on réussit les plus beaux traits: propres, réguliers et sans bavures.

En outre, la pointe traçante, protégée par blindage, est pratiquement inusable.

● Nous recommandons nos coffrets de travail composés de **trois, quatre ou huit Prontographs, avec diverses largeurs de traits.**

● **Le service Kern**, tout comme pour les compas, est de haute qualité, fiable et rapide.

Notre documentation en couleurs fournit toutes les **informations complémentaires.**

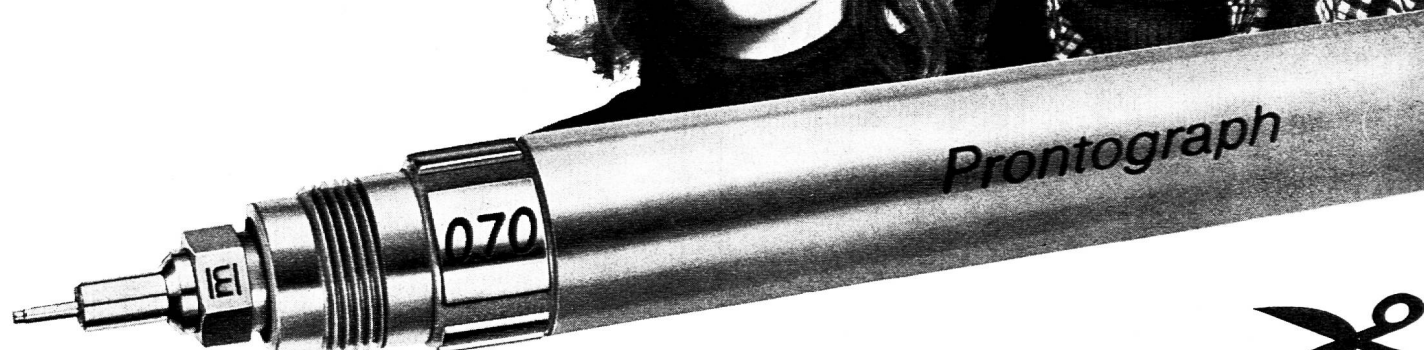
La nouvelle pointe tubulaire ainsi que la fermeture améliorée du capuchon rendent le fonctionnement du Prontograph Kern encore plus sûr.



Vraiment chouette - LE PRONTOGRAPH KERN POUR DESSINER À L'ENCRE DE CHINE

**KERN & CIE S.A.
5001 AARAU**

Usine d'optique
et de mécanique de précision
Tél. 064/25 11 11



COUPON

Veuillez m'envoyer votre prospectus en couleurs sur le Prontograph Kern.

Nom: _____ Prénom: _____

Rue: _____

NPA/Localité: _____

Vacances - Repos - Air pur - Sports pour tous - en toutes saisons

Proximité installations téléphériques. Panorama unique sur les Alpes. Grand parc - calme assuré. Ambiance familiale - cuisine excellente. Prix très abordables, spéciaux 3^e âge. Arrangements pour familles et groupes.

VILLA NOTRE DAME

3962 Montana (VS) Alt. 1500 m Tél. (027) 41 34 17

Courses d'école sur le Blonay-Chamby

Instructif ! Divertissant ! Amusant !

Visite du musée-dépôt avec plus de cinquante véhicules dont de nombreuses locomotives à vapeur. Pendant la Fête des vigneron, nos trains à vapeur circuleront tous les jours.

Demandez une offre au BLONAY-CHAMBY -
Case postale 187 - 1001 Lausanne - Tél. (021) 32 60 49 (soir).



La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la ville.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

Pour vos relâches d'automne :

VOYAGE CULTUREL EN ÉGYPTE

LE CAIRE - LUXOR - ASSOUAN

au prix exceptionnel de **Fr. 1680.-** tout compris

Voyage accompagné. Vol de ligne Swissair.
Hôtel première classe. Guides sélectionnés.
Nombre de participants limité.

Renseignements et inscriptions :

Ramsès Tours - 1073 Savigny

L'Egypte, c'est l'affaire de Ramsès !

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

JE NE VEUX PAS BRONZER IDIOT

VOUS AVEZ RAISON ET VOUS VOULEZ PASSER VOS VACANCES DE MANIÈRE DIFFÉRENTE. ALORS PARTEZ POUR TABARKA.

Le 5^e Festival « Tous Arts » vous invite à participer à ses concerts, à vous initier à la peinture et à la danse dans ses ateliers de création, à pratiquer la voile ou l'équitation.

Vous pourrez y applaudir notamment Léo Ferré, Charlie Mingus, Stars of Faith, Michel Buhler, etc. Gaby Marchand, quant à lui, animera le Festival des enfants.

Deux départs chaque semaine (du 18 juin au 12 septembre) de Genève.
Une semaine dès Fr. 590.-,
2 semaines dès Fr. 770.-

tunis air

Renseignements et inscriptions auprès de votre agence de voyages habituelle ou à

Association Pro Tabarka case 2042, 1002 Lausanne Tél. 021/23 24 24



Je désire recevoir « festival Tabarka »
votre brochure « sans engagement »
nom _____
rue _____ localité _____
np. _____
A retourner à votre agence de voyages habituelle ou à l'adresse ci-contre.

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Les assurances en Suisse

Vaste domaine que celui des assurances. Elles sont partout présentes, dans les ménages comme dans les entreprises, elles brassent des millions et concernent toutes les catégories de notre population. Elles couvrent des « risques » précisés par une terminologie parfois difficile à saisir, elles fonctionnent selon des « conditions » qui ressemblent plus à des textes de lois qu'à des explications. Le profane confronté avec cet ensemble complexe ne sait parfois plus ce qu'il doit faire, qui il doit croire, pour mettre lui-même et sa famille à l'abri des conséquences financières d'un événement imprévu qui pourrait survenir. L'assurance est « trop chère » tant qu'on n'en a pas besoin, elle ne « paie pas assez » lorsque arrive le « pépin ». L'assuré se révèle ainsi sur-assuré ou sous-assuré, selon les circonstances.

La variété des systèmes, publiques ou privés, obligatoires ou facultatifs selon les cantons, le contrôle exercé par l'autorité sur certaines assurances, l'aspect social lié à l'assurance, l'évolution même du climat économique et social de notre pays, sont autant de facteurs qui suscitent régulièrement des remises en question de telle ou telle branche d'assurance.

Les principaux domaines de l'assurance et de la prévoyance

La garantie du revenu

Toute personne, et à plus forte raison tout chef de famille, a besoin de gagner de l'argent pour vivre et faire vivre les siens. C'est dire que tout événement qui l'empêche de se procurer son revenu serait une catastrophe — et c'était le cas autrefois — sans un système d'assurance lui permettant de recevoir un **revenu de remplacement**. L'assurance garantit ce revenu de remplacement lorsque survient une maladie ou un accident. Elle verse de l'argent à la famille en cas de décès du chef de famille. Elle garantit aussi un revenu lorsque vient l'âge de la retraite. Elle met encore de l'argent à disposition en cas de chômage.

En Suisse, trois sortes d'institutions participent à cette prévoyance sociale et permettent aux assurés de se procurer des revenus de remplacement qui s'additionnent. C'est le système dit « des 3 piliers ».

Le **premier pilier** est constitué par l'AVS-AI (Assurance vieillesse et survi-

vants - Assurance invalidité). C'est une **assurance d'Etat** obligatoire pour toute la population et gérée par la Confédération. Elle garantit un revenu de remplacement minimum dès l'âge de la retraite, en cas d'invalidité ou, pour la famille, en cas de décès.

Le **deuxième pilier** est constitué par les caisses de retraite ou les assurances de groupe en faveur des salariés. C'est une **assurance professionnelle**, organisée par les entreprises des secteurs public et privé. Elle est récemment devenue obligatoire pour tous les salariés et permettra de compléter les revenus de remplacement garantis par l'AVS-AI.

Le **troisième pilier** est une **prévoyance individuelle** et facultative. C'est une assurance épargne que chacun peut organiser selon ses besoins et ses moyens.

La garantie des biens

Pour un assuré, la garantie de ses biens, c'est la **couverture des dépenses occa-**

sionnées par un événement fâcheux. Cela peut toucher des choses comme des personnes. On parle aussi de garantie du patrimoine. La liste des biens que l'on peut assurer n'a pas de limite.

Nous nous contenterons donc d'énumérer les assurances qui couvrent les risques les plus courants pour un ménage de notre pays.

L'assurance maladie et accidents

La maladie comme l'accident sont de loin les causes de dépenses qui peuvent le plus déséquilibrer le budget d'une famille. Hôpitaux, médecins et médicaments coûtent cher et il faut bien avoir recours à eux, lorsque c'est nécessaire. Le « risque », pour employer le terme des spécialistes, vaut la peine d'être assuré, pour preuve : bien que l'assurance maladie-accidents ne soit pas systématiquement obligatoire, près du 95 % de notre population est assurée. L'assurance maladie bénéficie en outre de subventions de la Confédération, l'assurance accident est obligatoire dans l'industrie.

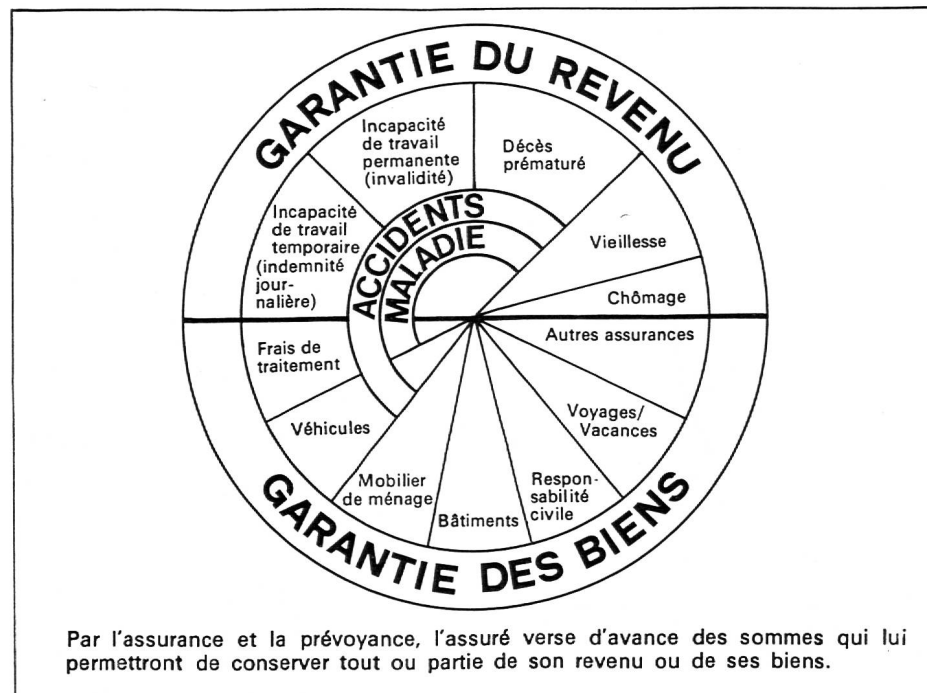
L'assurance incendie

Obligatoire dans certains cantons, facultative dans d'autres, l'assurance incendie concerne aussi bien les immeubles que le mobilier ou les véhicules. Elle couvre en général les dégâts provoqués par le feu, par l'eau utilisée pour l'éteindre ou par les forces de la nature.

L'assurance responsabilité civile

La responsabilité civile est une notion juridique assez complexe. Elle part du principe que toute activité humaine peut entraîner un accident, provoquant des dégâts involontaires aux choses ou des blessures, voire la mort pour d'autres personnes. Il est donc possible de s'assurer pour ce genre d'accidents dont les conséquences financières peuvent être importantes.

Dans la pratique, l'assurance responsabilité civile (RC) ne couvre donc pas



l'assuré mais certains bien qui lui appartiennent et qu'il pourrait détériorer par mégarde (exemples : fuite d'un robinet ou d'une conduite, vitre cassée, etc.). Elle couvre aussi les dommages causés à d'autres, à l'exception des membres de la famille. Par ailleurs, elle couvre les mêmes dommages qui pourraient être provoqués par un membre de la famille.

Comment fonctionne une assurance ?

Lorsque survient un malheur on peut toujours tenter de réduire les conséquences économiques et financières de l'événement en faisant appel à la solidarité des autres, en récoltant de l'argent. Mais tous les jours et partout peuvent se présenter des occasions de faire appel à la générosité d'autrui.

Quelle que soit sa nature, l'assurance existe précisément pour **prévenir les cas de nécessité**. Ainsi, les gens prévoyants préfèrent s'associer d'avance dans une communauté d'assurés en versant des primes ou cotisations afin d'être certains que, pour le cas où ils subiraient un dommage, celui-ci serait couvert par l'argent systématiquement collecté. En payant régulièrement des primes, les gens prévoyants alimentent **un fonds de réserve** dans lequel eux ou d'autres pourront puiser en cas de besoin.

Mais les fonds eux-mêmes doivent être gérés par des personnes compétentes, qu'il s'agisse de l'AVS, de la Caisse nationale accidents, d'une société d'assurances, d'une caisse maladie ou d'une mutuelle de secours. Ils peuvent par ailleurs être placés de façon à rapporter de l'argent qui contribuera à augmenter leur importance. Enfin, à titre préventif et

comme aucun fonds n'est inépuisable en cas de très gros besoins des assurés, la communauté des assurés, l'assurance elle-même, peut se prémunir en s'assurant à son tour. Elle souscrit alors une réassurance.

L'assurance et l'Etat

Comme les assurances jouent un véritable rôle de service public, l'Etat intervient à divers titres dans leur organisation et leur fonctionnement. Cette intervention a été voulue par le peuple afin de protéger les assurés et, dans la mesure du possible, et pour certaines assurances, de réaliser ce que l'on appelle une péréquation sociale. Pour ces assurances sociales, le rapport entre les primes versées par les assurés (ou par d'autres partenaires sociaux) et les prestations garanties varie selon les personnes. En simplifiant, on peut dire que les riches payent pour les moins riches. L'Etat intervient aussi en rendant certaines assurances obligatoires.

Les assurances d'Etat

Elles sont peu nombreuses, dans notre pays, par rapport à d'autres. La Confédération exploite à Lucerne, grâce à la **Caisse nationale d'assurance en cas d'accident (CNA)**, l'assurance accidents patronale en tant qu'entreprise monopolisatrice. Cette assurance couvre les frais consécutifs à un accident professionnel ou non professionnel. Elle est obligatoire pour les salariés de l'industrie.

L'AVS-AI est la principale institution de rentes du pays (1^{er} pilier). Obligatoire pour tous les citoyens, elle perçoit aujourd'hui des primes annuelles qui correspondent à 1,5 fois celles des compagnies d'assurances privées sur la vie (3^e pilier).

Financée également par certains impôts indirects, c'est le type même de l'assurance sociale.

Il existe également en Suisse 577 **caisses de pension** publiques, et un certain nombre d'institutions de prévoyance (2^e pilier), régies par le droit public. Les autres sont privées.

Enfin, dans 18 cantons, **l'assurance-incendie** obligatoire constitue un monopole d'Etat.

L'assurance maladie

Les caisses maladie ont un statut spécial. Elles sont soumises à la Loi fédérale sur l'assurance maladie et accidents (LAMA) et ne doivent pas être confondues avec les compagnies d'assurances privées. (Ces dernières garantissent aussi le risque maladie sur d'autres bases). Elles sont de quatre sortes :

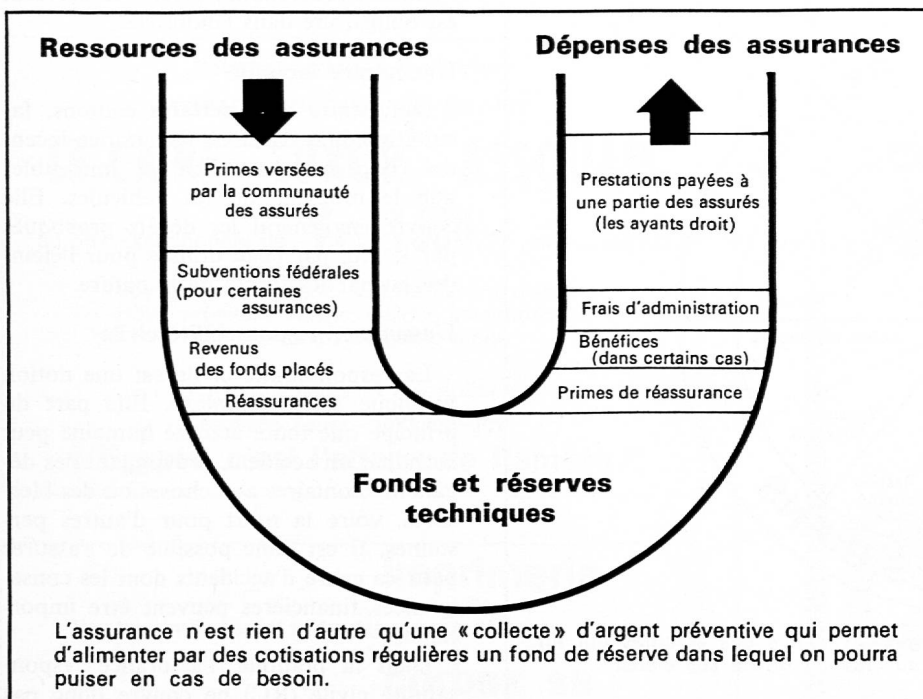
- plus de 190 caisses publiques avec quelque 500 000 assurés ;
- plus de 200 caisses d'entreprises avec quelque 500 000 assurés ;
- 8 caisses centralisées avec quelque 3 500 000 assurés ;
- plus de 100 autres caisses de secours mutuels avec quelque 2 000 000 d'assurés.

L'affiliation à une assurance maladie n'est pas obligatoire mais le 95 % environ de la population suisse est assuré. En outre, la Confédération verse pour les quelque 6,5 millions d'assurés des subsides fédéraux qui avoisinent les 650 millions de francs par année, soit près d'une centaine de francs par assuré.

La situation de l'assurance maladie dans notre pays préoccupe de nombreux milieux. En effet, les dépenses des caisses ne cessent de s'accroître en raison de l'augmentation des coûts de la santé qui est beaucoup plus forte que celle des prix à la consommation. D'autre part le gouvernement fédéral qui doit faire face au déficit budgétaire de la Confédération a diminué les subsides fédéraux de 70 millions de francs en 1975 puis encore de 21 millions plus récemment. Le 8 décembre 1974, le peuple suisse rejetait une initiative socialiste pour une révision de l'assurance maladie ainsi que le contre-projet des Chambres. Aujourd'hui, les caisses maladie dont le volume des dépenses dépasse les 4 milliards de francs voient leurs fonds diminuer. Le Conseil fédéral a nommé récemment une commission d'experts chargée de préparer une révision de la LAMA afin de remédier à cette situation.

Les assurances privées

Toutes les autres assurances sont privées et les contrats sont régis par le droit privé. Cela ne signifie pas pour autant



que les compagnies puissent faire ce qu'elles veulent.

Les différentes assurances sont soumises à **des lois spéciales** et à un contrôle rigoureux de l'Etat.

D'abord, tout le monde n'est pas autorisé à exercer une activité dans le domaine des assurances, puisqu'il comporte de nombreuses responsabilités. Seules y sont habilitées les sociétés par actions et les sociétés coopératives qui ont obtenu à cet effet **une concession** de la Confédération. Cette autorisation est aussi délivrée aux sociétés étrangères qui remplissent les conditions nécessaires (avoir un siège principal en Suisse et un représentant général juridiquement responsable).

Ensuite, les institutions d'assurances privées sont soumises de par la loi à **une surveillance** exercée par le Bureau fédéral des assurances. La loi, qui date de 1885, fait actuellement l'objet d'une révision. Les sociétés d'assurances sont obligées de garantir les prestations d'assurance. Elles doivent par conséquent déposer **des cautions** importantes auprès de la Banque Nationale Suisse et conserver pour leurs assurances-vie un fonds de sécurité qui doit être géré indépendamment des autres capitaux de la société.

D'autre part, **le contenu des contrats** d'assurance n'est pas laissé à la discrétion des sociétés. L'assuré bénéficie d'une vaste garantie. Dans l'économie, aucun autre client n'est aussi bien protégé par la loi que l'assuré.

En matière de **gestion** aussi, les compagnies d'assurances privées sont soumises à un contrôle. Elles ne peuvent, par exemple, conserver un bénéfice supérieur à 3 % de leur chiffre d'affaires et leurs frais généraux sont également limités.

L'importance économique des assurances privées

L'assurance privée est une branche économique du secteur tertiaire très importante, ne serait-ce que par le volume des primes encaissées chaque année qui avoisine les 15 milliards de francs.

Les 92 compagnies concessionnées en Suisse se répartissent de la manière suivante :

- 63 compagnies d'assurance contre les accidents et les dommages matériels ;
- 21 compagnies d'assurance sur la vie ;
- 8 compagnies de réassurances.

Une source d'épargne

Les assurances sont devenues l'une des principales sources de l'épargne et jouent donc un rôle important pour le marché des capitaux. Alors que les fonds de sécurité des sociétés d'assurance-vie atteignent 15 milliards de francs, les réserves techniques des assurances accidents et dégâts représentent quelque 10 milliards de francs. Il faudrait encore y ajouter le capital propre des sociétés.

Les sociétés d'assurances souscrivent des effets publics tels que prêts et emprunts fédéraux, cantonaux ou communaux. Elles achètent des titres hypothécaires ou des immeubles, des obligations dans l'industrie ou des terrains. Elles maintiennent pour leurs paiements courants d'importants crédits bancaires et des comptes de chèques postaux, ainsi que des liquidités. Le cinquième environ de l'accroissement annuel des logements en Suisse a été financé uniquement par les compagnies d'assurance-vie, tout particulièrement les logements à loyers modérés.

Un produit d'exportation

Sur les quelque 15 milliards de francs que les assurances encaissent chaque année sous forme de primes, 10 milliards environ proviennent de l'étranger. C'est la réassurance qui a le caractère international le plus fortement marqué, avec un 90 % du chiffre d'affaires réalisé dans d'autres pays. Viennent ensuite les assurances de dégâts matériels avec un 50 %, puis les assurances sur la vie, avec quelque 30 %. Les assurances contribuent ainsi, au même titre que l'industrie d'exportation et du tourisme, à compenser le déficit de notre balance du commerce extérieur, par un montant net qui dépasse les 400 millions de francs.

Garantie de la capacité économique

Lorsqu'une entreprise industrielle, commerciale ou agricole est détruite par le feu, lorsqu'un important convoi de marchandises est endommagé ou encore lorsqu'une entreprise de construction, à la suite d'un grave accident, se voit exposé à de nombreuses revendications découlant de sa responsabilité civile, les entreprises auraient à faire face à des difficultés financières insurmontables si l'assurance n'était là pour prendre les dommages causés à sa charge. Il en va de même pour les assurés individuels.

Point de vue

Pour compléter ce dossier, voici l'avis résumé de personnalités helvétiques :

1. Le système des assurances, tel qu'il existe actuellement en Suisse, répond-il aux besoins des ménages de notre pays ?

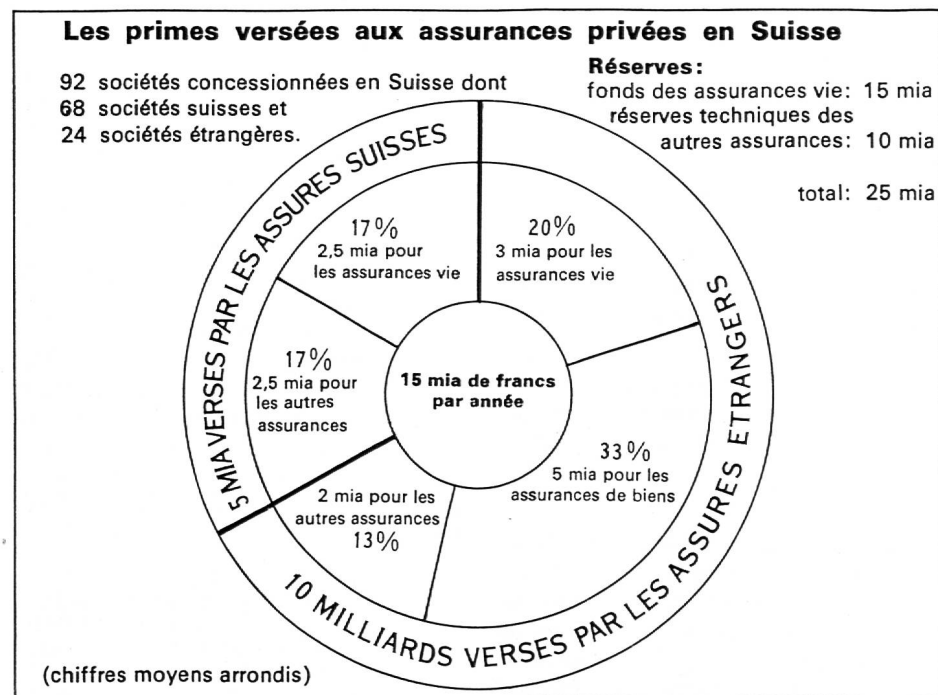
M. Gian Pozzi, chef des informations au quotidien « Tribune-Le Matin », Lausanne :

On peut, en Suisse, être assuré pour et contre tout et n'importe quoi. Le réseau des prestations est extrêmement étendu. Je dirais même qu'il l'est un peu trop. Du moins constate-t-on en Suisse une tendance à la surassurance déterminée aussi bien par une mentalité assez typiquement helvétique que par l'efficacité des sociétés d'assurances.

L'assurance la plus sujette à caution est, en Suisse, l'assurance maladie. Du fait que les cotisations touchent indifféremment les salariés et les non-salariés, les enfants et les adultes, les riches et les pauvres, sans tenir compte des situations personnelles, salariales ou familiales, cette assurance qui devrait être sociale, conduit à de grandes inégalités.

M. Christian Grobet, conseiller national, Genève :

Non. L'assurance vieillesse (AVS) accorde des rentes insuffisantes qui ne



couvrent que le minimum vital. Le second pilier, mal conçu, n'est toujours pas en place. L'AVS devrait fournir des rentes indexées au coût de la vie.

En ce qui concerne l'assurance maladie, elle est inéquitable et contraire au principe de la solidarité. Les cotisations devraient être calculées proportionnellement au revenu des assurés, comme pour les cotisations AVS, et couvrir toute la famille.

M. Claude A. Masson, directeur général de la Vaudoise Assurances, Lausanne :

Le développement de nos affaires en témoigne à l'évidence. Qu'il s'agisse d'assurances accidents, maladie, responsabilité, incendie, vol, etc., chaque ménage trouve chez l'assureur privé le contrat qui correspond à ses besoins. Le système des assurances actuellement en place joue au profit des assurés : les compagnies sont surveillées par l'Etat, elles se livrent une âpre concurrence qui agit sur les prix et sur la qualité des services ; la concurrence contraint les assureurs à l'imagination, à l'autocritique et à une gestion efficace.

M. Denis Clerc, ancien conseiller d'Etat responsable de la santé publique et des affaires sociales, Fribourg :

Le système répond aux besoins en ce qui concerne la quantité. L'offre est en effet, considérable ; loin de se contenter de satisfaire la demande, elle la suscite en jouant sur l'insécurité ambiante. Mais cette multiplicité et l'insuffisance du contrôle par le public font que le service rendu n'est pas satisfaisant. Du côté des assurances, les réserves sont excessives et constituent pour les assureurs un capital considérable dont ils ont la jouissance, tout en étant certains de n'avoir jamais à l'employer. C'est pour eux un avoir bien plus sûr que celui des banques et qui procure des bénéfices considérables.

M. Pierre Aubert, conseiller d'Etat, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances, Lausanne :

Non, car il contient diverses lacunes. Par contre, il deviendrait suffisant, d'une part si le 2^e pilier entrerait en vigueur et d'autre part si l'assurance-maladie et accidents (LAMA) était profondément modifiée (notamment pour favoriser les personnes ayant de lourdes charges de famille tout en prévoyant une assurance minimale pour les frais médicaux et d'hospitalisation d'une manière uniforme, et non disparate comme c'est le cas actuellement).

2. Parmi les assurances facultatives, quelles sont celles qui devraient selon vous être obligatoires et pourquoi ?

M. Gian Pozzi :

L'assurance maladie. On estime actuellement à moins de 5 % la population non assurée. Parmi ces 5 % figurent avant tout les personnes qui ont le plus besoin d'être assurées, car leur situation financière ne leur permet pas de faire face à des dépenses de santé. Ces personnes (rentiers et petits indépendants) ne s'assurent pas spontanément parce qu'elles n'en ont guère les moyens. Il faut donc les y contraindre.

M. Christian Grobet :

L'assurance maladie et perte de gain doit devenir obligatoire, d'une part pour assurer à chacun une protection efficace contre les vicissitudes de la vie, et d'autre part pour que le financement de cette assurance soit fondé sur le principe de la solidarité.

Hélas, trop de personnes négligent de s'assurer ou ne se rendent pas compte des conséquences financières qui peuvent être dramatiques en cas d'absence d'assurance. Il serait, par ailleurs, inéquitable que des personnes de condition aisée ne soient pas astreintes à l'assurance obligatoire.

M. Claude A. Masson :

L'idéal serait qu'aucune assurance ne soit obligatoire. En effet, dès qu'il y a obligation, le tarif devient uniforme, et la concurrence n'est plus la même. De plus, l'obligation de s'assurer n'amène pratiquement aucun progrès, car la grande majorité n'a pas attendu l'ordre de l'Etat pour le faire. Ensuite, il faut entretenir une administration coûteuse afin de dépister quelques réfractaires.

M. Denis Clerc :

L'assurance maladie et accidents (soins dentaires compris) et les caisses de pension devraient être obligatoires parce qu'elles servent à couvrir des risques vitaux auxquels tout individu est exposé.

M. Pierre Aubert :

L'assurance maladie et accidents : risque le plus fréquent, il ne doit pas mettre en péril l'équilibre financier d'un ménage ou inciter les personnes de condition modeste ou moyenne à négliger leur santé. La couverture de l'accident professionnel dans les métiers « dangereux » est encore plus indispensable.

3. Quels sont les rôles qui doivent selon vous être dévolus respectivement aux assurances privées et aux assurances d'Etat ?

M. Gian Pozzi :

Toutes les assurances obligatoires devraient être des assurances d'Etat. Je n'y vois toutefois aucune nécessité absolue pour peu qu'existe et que fonctionne un réseau de caisses ou de sociétés privées. Dans le cas des assurances RC auto par

exemple, il n'y a que pseudo-concurrence entre les sociétés, vu que les primes, aussi bien que les prestations, doivent être légalement identiques d'une société à l'autre. On peut présumer que les sociétés privées font preuve de plus d'efficacité qu'une société étatisée. En revanche, elles dépensent sans doute davantage en frais de publicité et d'acquisition.

M. Christian Grobet :

Toutes les assurances obligatoires devraient être assumées par des assurances d'Etat ou des mutuelles. Il n'est, en effet, pas normal que des assurances privées puissent tirer profit d'une assurance imposée par les pouvoirs publics. Il est, par ailleurs, plus difficile de contrôler une assurance privée. La forme de la mutuelle offre le grand avantage de permettre aux assurés eux-mêmes de pouvoir participer à sa gestion.

M. Claude A. Masson :

Aussi longtemps que l'assureur privé est capable de répondre correctement aux besoins d'assurance, l'Etat ne doit pas intervenir. C'est le principe de subsidiarité qui, à ce jour, ne connaît que deux exceptions : la Caisse nationale et les établissements cantonaux d'assurance incendie.

M. Denis Clerc :

Les assurances obligatoires doivent être aux mains des pouvoirs publics. Etant donné le grand nombre des assurés, l'uniformité des conditions d'assurances, le rôle social de l'assurance, l'équilibre ne peut être atteint que par une gestion centralisée qui assure d'autre part des frais administratifs plus bas. Les assurances facultatives peuvent être laissées aux compagnies privées à condition que le contrôle soit plus rigoureux qu'actuellement.

M. Pierre Aubert :

Tout d'abord : distinguer d'une part l'Etat qui intervient dans le fonctionnement des assurances d'une manière générale (législation, réglementation, le cas échéant subventionnement...) et d'autre part l'Etat qui crée une caisse publique et s'immisce, de ce fait, directement dans le « marché » des assurances.

Les assurances sociales (maladie et accidents, AVS/AI, 2^e pilier, etc.) et l'assurance incendie devraient être réglementées par l'Etat. Les assurances privées devraient offrir des assurances « à la carte » s'ajoutant à la couverture de risques de base réglementés par le droit public.

On peut obtenir gratuitement d'autres exemplaires de ce dossier en s'adressant à « Jeunesse et Economie », case 401, 1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.

Intégration

Tennessee, E.-U. : un jardin d'enfants pour enfants handicapés et non handicapés

Nous avons eu récemment la chance d'assister à la projection d'un film intitulé « A time to learn ». Ce film, présenté par M^{me} Gisela Chatelanat, chargée d'enseignement de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, a été tourné en 1972 à Nashville (Tennessee - E.-U.) et relate une expérience qui a permis d'accueillir dans une structure préscolaire des enfants handicapés et non handicapés. A l'issue de cette présentation nous nous sommes entretenus de cette expérience avec M^{me} Chatelanat qui a été elle-même associée plusieurs années à cette expérience.

Office de la déficience mentale : Pouvez-vous préciser le cadre de l'expérience et nous donner quelques indications concernant la population reçue dans le jardin d'enfants ?

Gisela Chatelanat : Le jardin d'enfants fait partie du « J. F. Kennedy Center », centre de recherche concernant la déficience mentale qui est relié à une université, le « George Peabody College for teachers ». Quant aux enfants nous avons accueilli de 1970, début de l'expérience, à 1972, date du film, 12 handicapés et 12 non handicapés âgés de 2 à 4 ans. Dès 1973 les effectifs ont triplé et nous avons reçu des enfants de quelques mois à six ans toujours dans la même proportion.

ODM : Parlons des enfants handicapés : de quels types de handicap étaient-ils atteints ?

G.C. : Au moment du film, le centre recevait sept enfants mongoliens, deux enfants atteints de traumatismes néonataux, deux diagnostiqués d'hydrocéphalie et un enfant dont la nature du handicap était inconnue. En fait ces « étiquettes » ne nous ont guère préoccupés, nous avons surtout tenu compte de nos évaluations relatives au comportement et au fonctionnement des élèves. Précisons qu'en général, les enfants handicapés étaient âgés de six mois à une année de plus que leurs camarades.

Enfin, je dois ajouter que nous avons essayé de ne pas accepter les enfants avec de trop grands problèmes du comportement ou des troubles autistiques marqués, notre structure ne semblant pas adaptée à ces cas.

ODM : Quels étaient les buts poursuivis par les responsables de l'expérience ?

G.C. : Il faut tout d'abord savoir que l'expérience s'inscrit dans un programme de recherches de la Fondation Kennedy et nous voulions montrer qu'il était possible de mettre en place conjointement un programme éducatif efficace pour tous les enfants. Deuxièmement il était important de démontrer la valeur d'une prise en charge précoce, notion qui en 1970 n'était pas évidente pour tous. Troisièmement nous devions prouver qu'une situation d'intégration est possible et profitable pour l'ensemble des enfants concernés. Quatrièmement, il s'agissait de montrer l'utilité d'une évaluation du développement de l'enfant et de ses progrès constamment reliée à l'intervention pédagogique. Enfin, cinquièmement nous désirions associer les parents à la prise en charge de leur enfant, voire même d'un groupe d'enfants.

ODM : Comment étaient organisés les groupes, les enfants handicapés étaient-ils regroupés pour certaines activités ?

G.C. : Les enfants étaient donc reçus à la demi-journée et à l'époque de la réalisation du film les groupes étaient constitués d'enfants handicapés et non handicapés dans une proportion identique. Les activités étaient conduites soit avec le groupe entier (chant, jeux), soit en groupes plus restreints (exercices sensorimoteurs, langage, etc.). En outre tous les enfants bénéficiaient d'appuis individuels.

Une évaluation précise

ODM : Le programme éducatif se différenciait-il beaucoup de celui qui est généralement appliqué dans nos jardins d'enfants ?

G.C. : Le contenu des programmes était semblable à celui des jardins d'enfants habituels parce qu'ils s'inspirent en général de principes du développement de l'enfant analogues. Par contre les méthodes découlaient des théories de modification du comportement. Nous encourageons constamment les comportements adéquats par des renforcements positifs et nous nous efforçons d'ignorer les manifestations inappropriées. Autre originalité : la définition d'objectifs éducatifs précis, puis un découpage des notions relativement strict. Cette démarche nécessitant une évaluation journalière et minutieuse indispensable pour contrôler les acquisitions des élèves mais également pour justifier l'expérience vis-à-vis des subventionnants. Pour les pédagogues cette manière de pratiquer avait l'énorme avantage d'indiquer clairement la situa-

tion de chaque enfant et les objectifs à atteindre.

ODM : Les professionnels étaient-ils spécialisés en éducation spéciale et quel était leur nombre ?

G.C. : Nous pouvons diviser artificiellement les professionnels en deux catégories : les « chercheurs » et les éducateurs. Les « chercheurs », qui dépendaient d'un responsable du programme qui faisait le lien avec l'université, étaient des psychologues ou des étudiants post-licenciés ainsi que des étudiants-stagiaires. « L'équipe éducative » avait à sa tête un responsable gradué en éducation spéciale. Elle était formée d'une éducatrice qui se spécialisa en cours d'emploi et d'une éducatrice-auxiliaire aidée de stagiaires. Cette séparation est très arbitraire car en fait les « chercheurs » assumaient également des responsabilités éducatives et les éducateurs participaient aux recherches. En outre, les « chercheurs » accomplissaient diverses tâches d'appui auprès des parents (contacts, démarches sociales, etc.). Quant à la proportion, elle était d'environ un adulte pour trois enfants.

Des progrès importants

ODM : Quel est le bilan de l'expérience, tout d'abord en ce qui concerne l'évolution et les réactions des enfants non handicapés ?

G.C. : Une chose est certaine : leur évolution n'a pas été différente de celle des enfants placés dans les jardins d'enfants ordinaires. Tous les enfants ont fait des progrès considérables, évalués tant par des tests traditionnels (QI) que par des tests mesurant le niveau de fonctionnement, la compétence sociale, etc. Quant aux réactions, je peux assurer que nous n'avons jamais constaté une remarque désobligeante, une curiosité déplacée ou une manifestation de rejet. Ceci s'explique notamment par le fait que ces enfants ont joué ensemble dès leur plus jeune âge.

ODM : N'avez-vous pas rencontré des échecs ou observé des comportements régressifs provoqués par la présence des enfants handicapés ?

G.C. : Non, comme tous les établissements préscolaires, nous avons eu parfois des bambins qui n'étaient pas préparés à la vie collective. Parfois il a fallu proposer aux parents d'attendre un certain temps et de garder l'enfant à la maison. A propos du comportement nous avons fait une petite enquête auprès des parents. La première année sur les douze parents, aucun n'avait observé une régression même temporaire ou par exemple des imitations de camarades handicapés. La

deuxième année, deux parents estimaient que leur enfant avait imité leurs camarades mais pendant une courte période seulement. Je dois préciser que nous étions attentifs au comportement des petits handicapés. Dans les cas difficiles, les méthodes de modification du comportement, appliquées avec la collaboration des parents, présentaient certains avantages.

Nos meilleurs avocats

ODM : Avez-vous noté d'autres types de résistances de la part des parents ?

G.C. : Au début, les parents ont exprimé la crainte de voir les progrès freinés par la présence des enfants handicapés ou, comme nous l'avons dit, de constater des comportements régressifs dus à l'imitation des handicapés. Ces remarques ont vite disparu et les parents sont devenus nos meilleurs avocats. Trois explications peuvent être retenues : d'une part, plusieurs parents avaient eux-mêmes un enfant handicapé et un non handicapé, d'autre part, le démarrage de l'expérience a été très progressif en portant l'effort sur l'information et la participation des parents, troisièmement personne n'était obligé de placer un enfant chez nous. Ce caractère facultatif nous a permis de travailler avec des parents très motivés. Enfin le jardin d'enfants offrait une prise en charge de valeur, un matériel de qualité : il n'en était que plus attractif.

ODM : Quels progrès avez-vous constatés chez les enfants handicapés ?

G.C. : Précisons d'emblée que nous n'avons pas comparé le groupe intégré à un groupe placé en institution. Cependant, comme nous l'avons vu tous les enfants ont progressé considérablement. Cette expérience était particulièrement importante pour les enfants handicapés car généralement ils jouent peu avec leurs camarades de quartier et leurs stimulations sont de ce fait moins riches, moins diversifiées que celles offertes à l'ensemble des enfants. La situation intégrée permettait de compenser ces lacunes. N'oublions pas l'importance éducative de l'imitation : le camarade non handicapé a semblé être un modèle plus stimulant que l'adulte. Vous avez pu voir dans le film des scènes très intéressantes au cours desquelles l'enfant handicapé imite spontanément l'action d'un camarade non handicapé.

ODM : Quels sont les apports de cette expérience pour les éducateurs ?

G.C. : Les éducateurs ont eu la satisfaction d'effectuer un travail pluridisciplinaire, cohérent, dont ils pouvaient

connaître les effets grâce aux moyens d'évaluation mis à leur disposition. D'autre part, et ceci est très important, ils ont eu constamment la possibilité de se référer à l'enfant non handicapé et créer des échanges plus variés, notamment sur le plan verbal. Cette expérience permet d'éviter l'isolement constaté trop souvent chez les éducateurs concernés par une seule catégorie d'enfants, voire même uniquement par des enfants profondément handicapés.

Le rôle des parents

ODM : Vous avez dit que les parents collaboraient à l'expérience. Pouvez-vous préciser leur rôle ?

G.C. : Selon nous, les parents devaient devenir des collaborateurs à part entière. Nous demandions aux parents de passer une fois par semaine soit pour participer à des groupes de discussion, soit pour travailler avec leur enfant en présence de la pédagogue, ou encore pour collaborer à l'animation d'un groupe. Par ces échanges, nous aplanissions les difficultés qui peuvent naître de la présence de deux milieux souvent fort différents. Cette collaboration nous apprenait à mieux connaître la vie de l'enfant, ses relations avec ses parents et il n'était pas rare de demander aux parents d'évaluer les acquisitions et le comportement observés à domicile.

ODM : En 1972, les enfants étaient âgés de 2 à 4 ans. Par la suite l'éventail s'est élargi et ils furent acceptés jusqu'à l'âge de six ans. Ces nouveaux critères vous ont-ils imposé des modifications au niveau de l'organisation des groupes ?

G.C. : Oui, car nous avons remarqué qu'à six ans l'écart entre les enfants handicapés et non handicapés s'est creusé particulièrement en ce qui concerne le domaine verbal. Nous avons donc créé des groupes à niveau pour certaines activités (lecture, langage) afin de ne pas freiner les acquisitions des enfants et permettre des appuis plus spécialisés pour les enfants handicapés. Je tiens à ajouter que ces modifications n'ont pas eu d'impact sur la vie sociale du groupe, la majeure partie des moments s'adressant à l'ensemble des enfants.

La parole aux partis politiques

Un député socialiste, M. René Longet, a déposé récemment sur le bureau du Grand Conseil genevois, la question écrite suivante :

Une influence réelle

ODM : Les enfants qui ont participé à la mise en place de l'expérience doivent avoir actuellement près de 10 ans. Savez-vous ce qu'ils sont devenus ? Et pour conclure, pouvez-vous nous indiquer si l'expérience a permis de susciter la création d'établissements analogues et de modifier les structures suivantes ?

G.C. : Je sais qu'aucun enfant n'a été placé en internat, mesure qui au moment du démarrage de l'expérience était très souvent utilisée. Quelques-uns sont allés dans une école spécialisée avec qui nous avons beaucoup collaboré, mais la majeure partie des enfants a rejoint l'école publique, soit dans des classes ordinaires — grâce à des appuis spécialisés — soit dans des classes spécialisées. Les maîtres de ces classes intégrées dans les écoles ordinaires veillaient à provoquer de nombreux échanges avec les classes du bâtiment. Pour préparer ces intégrations, pour modifier les structures suivantes, nous avons collaboré étroitement avec les enseignants des écoles dont plusieurs sont venus en stage au jardin d'enfants. Comme vous pouvez le constater notre action a tout de même eu une certaine influence. Nous avons fait des conférences dans tout le pays, d'autres jardins d'enfants intégrés se sont ouverts dans les villes voisines. Tous ces efforts ont certainement participé à l'ouverture des institutions plus traditionnelles, qui ont cherché davantage de contacts avec l'extérieur. Nul doute que cette expérience a permis de diversifier les possibilités de prise en charge afin de mieux répondre aux besoins des enfants handicapés et non handicapés. Elle a également montré qu'une intégration réussie ne peut se comprendre comme une simple insertion d'un groupe d'enfants ou d'un individu au sein d'un autre groupe, mais comme une adaptation réciproque des deux catégories d'enfants.

L. Vaney.

Office de la déficience mentale,
Genève.

INFORMATION : L'ODM organisera prochainement, en collaboration avec M^{me} Chatelanat (FPJE) la projection du film réalisé à Nashville « A time to learn ».

Intitulé : Statuts des enseignants (congrès)

Selon les dispositions de l'art. 42 du règlement de l'enseignement primaire

(C-1-5), les enseignants des écoles enfantines et primaires ont droit à un maximum de 3 ans de congé (non payé, naturellement) durant toute leur carrière.

Etant donné :

— le désir de nombreux enseignants (féminins et masculins) d'interrompre leur activité professionnelle, pour se consacrer à l'éducation de leur(s) enfant(s) (ceci en dehors du congé-maternité proprement dit), ou pour tout autre motif tel que : aide au Tiers monde, études, etc. ;

— les menaces de chômage dans l'enseignement ;

le Conseil d'Etat est-il prêt à modifier ce règlement dans le sens d'une augmentation du nombre maximal d'années de congé (leur doublement, par exemple) ? Le Conseil d'Etat envisage-t-il, d'autre part, d'édicter des dispositions semblables pour l'enseignement secondaire, voire l'ensemble de la fonction publique ?

La question de la prolongation du congé de 3 ans préoccupe la SPG qui l'a déjà abordée, particulièrement dans

la Commission « Emploi ». Il est intéressant que nos députés se soucient également de nos problèmes et les portent devant les autorités politiques du canton. Espérons que le Grand Conseil comprendra nos préoccupations et remercie M. Longet d'y souscrire. La possibilité offerte cette année déjà, de prolonger le congé d'un an est-elle une amorce de réponse ? Nous l'espérons.

Pour le comité : LU.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Lilliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Neuchâtel

Langue II

Préavis du DIP à la CDIP relatif au rapport-cadre de M. Jean-Bernard Lang

Dans son message à la CDIP, M. le chef du Département de l'instruction publique avise la Conférence intercantonale romande que le DIP neuchâtelois accepte d'entrer en matière quant à ce rapport favorablement accueilli.

Sous la mention « Remarques générales », les quelques aspects positifs suivants sont mis en évidence :

— le souci d'examiner le problème de l'allemand globalement (objectifs, méthodologie, suite du cours) ;

— la prise en considération de tous les éléments psycho-sociologiques liés au démarrage de l'expérience ;

— la priorité accordée à la compétence de COMMUNICATION ;

— la large consultation prévue à tous les niveaux ;

Dans des « remarques particulières », quelques exigences d'un cours spécifiquement romand pouvant être précisées dans un cahier des charges destiné aux auteurs éventuels sont énumérées : ce cours devrait être supérieur aux deux méthodes actuelles dont l'une est déjà « opérationnelle » en Valais et l'autre expérimentée en Pays de Vaud ; il devrait être axé sur la compétence de communication et tenir compte et de la langue maternelle des élèves et du « fait alémanique » ; il devrait respecter les différents contextes et environnements scolaires romands et s'éloigner autant de l'amateurisme que du perfectionnisme helvétique. Peut-on concilier ces exigences ? Sont-elles réalistes ?

Autant de questions que la future équipe rédactionnelle devra maîtriser avec infiniment d'intelligence, de bon sens et de subtilité psycho-pédagogique. Le DIP émet quelques réserves quant à la prise en considération de l'alémanité : comment sensibiliserons-nous nos élèves à nos dialectes ? Feraient-ils connaître et comprendre uniquement notre pays au point de vue historico-géographique ? Quant à l'option prise par M. Lang concernant le dialecte et le Bühnen-

deutsch, elle peut, à la limite, provoquer une certaine insécurité ou dispersion défavorable chez nos élèves.

Le DIP est favorable à l'idée d'un groupe de rédaction s'assurant le concours de l'un ou l'autre linguiste ou didacticien de Suisse alémanique ou d'Allemagne.

Calendrier. Le DIP estime prématuré d'envisager un début d'application en 1979 déjà. Il souhaite qu'une harmonisation « coordinative » sur le plan romand subsiste dès qu'une méthode romande aura fait ses preuves.

J.-P. Buri.

Commission technique des cours de perfectionnement

Dans sa séance du jeudi 28 avril 1977, cette commission a passé en revue les projets de cours pour l'exercice 1978. Deux nouveaux membres participent à la séance : M^{me} Suzy Humbert, enseignante à Cortaillod, remplaçant notre collègue Suzanne Loup représentant le SNEPP/VPOD et Gabriel Ruedin, de Fontaines, président de la Commission Education permanente du SAE/SPN.

Présentés l'un après l'autre, avec un bref commentaire par François Bourquin, tous les projets de cours sont approuvés par la commission. Sauf un. La proposition faite par un groupe de collègues de La Chaux-de-Fonds d'organiser un cours d'information sur l'espéranto sert d'amorce à une longue discussion très... soutenue.

Pour une fois — ou une fois de plus — les avis du SAE/SPN et du SNEPP/VPOD concordent sur le fond tout au moins : pour le premier, il vaut la peine de consulter le corps enseignant afin de connaître le degré d'intérêt suscité par un tel cours. Seul le nombre d'inscription peut donner la « température ». Toute autre considération préliminaire n'est que pure supputation plus ou moins objective.

Pour le second, d'autres sujets de cours pourraient être balayés au même titre de la liste. Parce qu'ils sont trop « extra-scolaires », trop culturels.

Pour M. Laurent, la lecture d'un bon ouvrage consacré à l'espéranto pourrait être aussi profitable qu'un cours dont on

ignore s'il est uniquement à but... d'information.

En fait nous ignorons quelles « dimensions » aurait ce cours. Serait-il vraiment uniquement propagandiste, viserait-il réellement à poser, en quelque sorte, les premiers jalons d'une introduction à terme plus ou moins éloigné de cette « discipline » dans notre programme scolaire ? Tenterait-il de laisser sous-entendre que l'allemand n'est pas absolument prioritaire en tant que langue II ? Autant de questions sans réponses... Dans le doute, le projet est suspendu pour étude jusqu'à notre prochaine séance. La situation est dramatique dans le canton de Genève sur le front de la drogue où chaque mois de nombreux décès de jeunes élèves de 13 ans et plus sont à déplorer. On propose l'organisation d'une information très précise des enseignants à ce sujet, information dont la forme reste à définir.

La Commission EP propose la création

de quelques groupes de travail : **Séminaire libre de français** (proposé par Christiane Rochat + MM. Gagnebin et Ch. Müller) ; **Confection d'instruments de musique très simples** (proposé par J.-P. Bornand) ; **Chants et rondes** (proposé par Michèle Brandt, présidente de l'ANJE et membre de la Commission EP) ; **Activités créatrices** (M^{lle} Lucie Matthey-Claudet) ; **Etude de l'Areuse** (H. Zill) ; **Contacts maîtres-élèves** (Jacques Boillat) ; **Semaine de vacances** (fin août), étude d'un milieu dans la région de La Brévine, activité principale en ornithologie ; MM. BURGAT et PEDROLI). **Etablissements de documents immédiatement utilisables en 3-4 P.** (quelques collègues du Val-de-Travers dans un premier temps).

Bien qu'encore peu connue, cette nouvelle commission a glané beaucoup de renseignements déjà dans les six districts.

La SNPP a également proposé une série de cours très diversifiée. De même que nos collègues maîtresses de travaux

à l'aiguille. Nous reviendrons sur ces cours après la séance dite de décision du 28 juin prochain.

Les jardinières d'enfants montrent une fringale insatiable de perfectionnement. Etat d'esprit fort réjouissant mais problématique à certains points de vue, celui des employeurs notamment... Le DIP ne peut dans ce domaine que faire des propositions. Les multiples employeurs de nos collègues sont les seuls « organes de décision » quant au congé et au remplacement éventuel des leçons. Les restrictions, les coups de frein ont été jusqu'ici très rares, même dans nos campagnes...

Dernière remarque finale : nous avons pris nos responsabilités en proposant un premier cours FACULTATIF sur temps de vacances. Il n'y a pas eu de préavis officieusement... officiel à notre projet. Pas de préavis négatif.

J.-P. Buri.

Jura

Le projet d'expérimentation des nouvelles structures scolaires

Les commissions d'écoles primaires et secondaires des six districts du Jura ont été invitées par l'Office de recherche pédagogique à se prononcer jusqu'à la fin du mois de mai sur le rapport « Structures scolaires » dont l'objectif principal est l'expérimentation de deux types d'école globale. Si, dans les districts du Sud, la situation est déjà plus ou moins décantée, puisque la « Commission pour l'étude des structures scolaires » propose pour l'expérience les zones de recrutement des écoles secondaires de Corgémont ou de Courtelary, il n'en est pas de même pour les districts du Nord.

« Les districts du Nord, dit le rapport, ne doivent en aucun cas être désavantagés par la situation politique transitoire. » Prenant leur bâton de pèlerin, deux membres de la commission, Pierre Ielmi et Michel Girardin, se sont rendus successivement à Porrentruy, Delémont et Saignelégier, où ils ont orienté les autorités scolaires sur le projet de la commission. Rappelons que c'est à la suite du Congrès de la SPJ qui se tint en 1974 à Bienne que la DIP accepta d'étudier l'expérimentation d'un système d'école globale dans le Jura. La commission, composée de neuf membres, travailla durant deux ans au projet soumis aujourd'hui. Elle était formée de trois représentants de la DIP, MM. Maurice Péquignot, inspecteur primaire, Maurice Villard, inspecteur secondaire, Francis von Niederhäusern, de l'Office de recherche et de planification pédagogiques ; de six représentants pro-

posés par la SPJ, MM. René Froidevaux, maître primaire, Michel Girardin, professeur, Daniel Graf, maître secondaire, Samuel Amstutz, directeur d'école secondaire, Jacques-André Tschoumy, directeur d'école normale, André Denis, maître de gymnase ; de deux observateurs avec voix consultatives, MM. Jean Sommer, représentant la DIP, et Pierre Ielmi, alors président de la SPJ.

Les neuf membres à plein droit de la commission ont approuvé le rapport final.

Avant-dernier du monde...

Si le mouvement de réforme scolaire actuel touche un grand nombre de pays européens, il est particulièrement souhaitable dans le Jura. Selon les renseignements fournis par Michel Girardin, le canton de Berne est en effet l'avant-

dernier Etat du monde à décider du sort d'un enfant à l'âge de dix ans. Le dernier est le canton de Vaud, qui en décide à l'âge de neuf ans, mais qui a sur Berne l'avantage de posséder deux zones d'expérimentation d'école globale. Seize cantons suisses et la plupart des pays européens ont adopté ce système.

« Il est admis, écrit la commission d'étude, que l'école doit offrir à tous les enfants sans aucune discrimination les meilleures possibilités de développement de leurs aptitudes. Le système scolaire doit de plus avoir la souplesse nécessaire pour permettre à un élève de passer, durant sa scolarité, d'un type d'études à un autre sans trop de difficultés. » Or, le système actuel est « rigide » et « étanche », et la « sélection est jugée précoce ». Il a « une structure essentiellement verticale » et « détermine tôt des filières rigides qui éliminent certaines possibilités futures de choix. »

Les objectifs à atteindre

Les objectifs généraux de la réforme devraient assurer une meilleure perméabilité, améliorer l'orientation en ajournant le plus longtemps possible les choix définitifs de la carrière scolaire ou professionnelle de l'élève, tendre à un enseignement toujours plus individualisé, atténuer les différences dues au milieu socio-culturel et à l'éloignement des centres de formation. Ces objectifs, s'ils sont

admis, supposent une modification de nos structures scolaires.

« Mais de nombreuses contraintes conditionnent le choix d'une nouvelle structure : les lois, la large autonomie communale, les structures diverses des classes primaires, le relief et le climat du Jura, sa faible densité humaine, l'absence de grands centres urbains, des bâtiments de construction récente, les contingences dues aux fluctuations de la situation économique, les influences, au niveau des élèves, des milieux familial, social, culturel, local, le souci d'assurer le plein emploi des maîtres primaires et secondaires, la nécessité d'améliorer et d'adapter la formation aux objectifs nouveaux, les exigences des écoles professionnelles, techniques et moyennes supérieures.

Deux modèles retenus

La commission propose aux autorités scolaires communales deux types d'école globale, le premier comportant une structure additive, le second une structure intégrée et unifiée.

Dans le modèle A, les élèves, comme jusqu'à présent, sont confiés à un maître généraliste pendant 4 années. Selon l'avis des parents, le rapport de l'instituteur et des épreuves communes, ils sont ensuite dirigés dans des classes homogènes caractérisées par une large perméabilité, l'individualisation de l'enseignement devant être réservée au français, à l'allemand et à la mathématique. Ces deux années, dites d'observation, sont suivies de trois dernières années d'école obligatoire où les élèves reçoivent l'enseignement dans quatre sections homogènes : classique latin, grec ou troisième langue moderne), scientifique (mathématique et sciences), moderne (3^e langue et laboratoires), et générale (travaux pratiques).

Cette structure, bien qu'elle supprime le passage à l'école secondaire au moyen d'examen, peut être facilement adaptée, ne nécessite pas une refonte des lois scolaires, ni le bouleversement des structures actuelles. Elle peut de plus faciliter le passage à d'autres systèmes.

Dans le modèle B, le cycle primaire est constitué de trois cours de deux ans qui forment des unités. Les classes sont hétérogènes, mais ceci n'implique nullement que l'enseignement dispensé soit du type collectif. Dans les trois dernières années du cycle secondaire, l'enseignement, par des maîtres spécialistes, se fera à la carte. « Pour l'expérimentation, dit le rapport, il est indispensable de faire appel à un corps enseignant motivé, acquis aux principes fondamentaux de la réforme et acceptant l'idée d'une formation continue, notamment en ce qui concerne les enseignements par objectifs (certificat

délivré lorsque les objectifs sont atteints et accès aux études ultérieures). D'autre part, il paraît difficile d'imposer aux parents une modification aussi fondamentale des structures existantes, même si toute garantie quant à l'avenir de leurs enfants peut leur être donnée par les

autorités scolaires. En conséquence, l'expérimentation devrait se faire dans une zone urbaine qui offre au corps enseignant comme aux parents une réelle possibilité de choix. »

A. Babey.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SEB

Pléthore et leçons supplémentaires

Malgré la technique qui est mise à notre disposition, nous éprouvons des difficultés à éveiller les forces créatrices de nos élèves. L'enseignant demeure la clef de tout enseignement. Eduquer et enseigner supposent un effort continu, un engagement pour l'enfant et pour la société. » C'est par ces paroles que le président Fritz Gerber a ouvert l'Assemblée des délégués de la SEB qui s'est déroulée le 15 avril au Rathaus à Berne. Il a encore rappelé que l'école, à travers ses réformes scolaires, continuait à subir les critiques de la société, et que l'enseignement devenait de plus en plus difficile. S'adressant enfin aux enseignants en marge, il les a invités à participer à l'effort commun entrepris par les associations, « car il n'est pas juste de profiter d'une façon passive du travail assuré par les autres. »

Une section « Enseignants sans place »

La SEB demeure une puissante association. Malgré des remous surgis en son sein afin de rallier des syndicats politisés ou d'autres associations professionnelles, les défections n'ont pas atteint un pour mille en 1976. Elle compte 227 membres de plus que l'année précédente, et ses 7634 adhérents se recrutent dans toutes les catégories d'enseignants. L'Association des enseignants sans place a été dissoute après une courte existence, et les délégués ont accepté les propositions du Comité central de créer de nouvelles catégories de membres afin de les accueillir au sein de la SEB. Ils peuvent adhérer à la SEB et bénéficier d'avantages spéciaux. Leur cotisation de membre est fixée à Fr. 7.50 par semestre. Ils recevront l'« Ecole bernoise » — et l'« Educateur » pour les Romands — et seront assurés pour la responsabilité civile. Ils recevront conseils et soutien de la SEB, qui organisera à leur intention des cours et des stages et leur accordera son appui financier pour la fréquentation d'autres cours ou manifestations de perfectionnement et de recyclage. Pour des raisons d'ordre technique, les enseignants sans place ne feront pas partie d'une section de la SEB, mais ils formeront leur propre section administrée par le Secréariat central.

Des membres extraordinaires

Une autre proposition du comité a été admise par l'Assemblée des délégués. Elle concerne les enseignants élus définitive-

ment ou provisoirement et ayant un degré d'occupation inférieur à 50 %. Ceux-ci pourront adhérer à la SEB comme membres extraordinaires, et feront partie de la section dans laquelle ils enseignent. Les maîtres itinérants pourront choisir entre la section où ils élisent domicile et celle où ils dispensent le plus grand nombre de leçons. Ils s'acquitteront de la cotisation de section et de la même cotisation à la Caisse centrale que les enseignants sans place. Ils bénéficieront de l'assurance responsabilité civile et recevront les organes corporatifs. Comme pour leurs collègues sans travail, c'est le « Fonds des enseignants sans place », constitué par la cotisation des membres occupés pleinement, qui prendra en charge leur abonnement à l'« Ecole bernoise » et à l'« Educateur ».

Ces mesures entrent immédiatement en vigueur. Elles devront durer au plus tard jusqu'à l'Assemblée des délégués de 1979.

Chômage : une situation moins grave

Pourtant, a dit Hans Perren, président du Comité central, la situation sur le front du chômage n'est pas aussi grave qu'on aurait pu le croire. Les effets des mesures décrétées par la DIP se font sentir, et l'abandon par les enseignants de 5000 leçons supplémentaires fourniront un poste à plus de 200 jeunes diplômés.

C'est le secrétaire adjoint Paul Simon qui a rapporté sur la situation de l'emploi à fin mars dernier. Pour l'ensemble du canton, pour les 186 instituteurs brevetés l'année précédente, 101 avaient trouvé un

emploi définitif ou provisoire, 31 avaient renoncé à l'enseignement et 15 étaient en chômage complet. Pour 342 institutrices, ces chiffres étaient respectivement de 137, 62 et 58. Ils étaient de 93, 7 et 4 pour les maîtres secondaires (122 brevetés) et de 22, 15 et 21 pour les jardinières d'enfants (90 brevetées). Ces données portent sur des situations connues.

En ce qui concerne le Jura (6 districts), 30 à 35 enseignants primaires étaient en place en janvier. Cent nouveaux seront brevetés en juin. On peut estimer que 100 à 130 seront sans place dès cette époque. Aucune statistique n'est connue pour les autres corporations d'enseignants.

Ligne de conduite pour les leçons supplémentaires

L'Assemblée a accepté le tractandum qui définit « la ligne de conduite de la SEB concernant les leçons supplémentaires des enseignants. » Il stipule notamment que la SEB continue de partager l'avis qu'il n'est pas dans l'intérêt des enseignants de devoir dispenser un trop grand nombre de leçons supplémentaires ; qu'elle fera en sorte que les deux leçons supplémentaires actuellement autorisées soient absolument maintenues pour des raisons d'organisation scolaire ; que les enseignants de plus de 50 ans

bénéficient également d'un allègement pour raisons d'âge même s'ils n'atteignent pas le nombre de leçons obligatoires défini par l'Ordonnance. De plus, la SEB examinera avec l'Etat et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois le problème de l'âge de la retraite.

Des très nombreux autres points figurant à l'ordre du jour de cette intéressante Assemblée des délégués, retenons encore le rapport présenté par Yves Monnin, président du Comité provisoire de la Société des enseignants du Jura bernois. Nous renvoyons nos lecteurs à l'article consacré au projet des statuts de cette future association et qui paraît dans ce numéro. *A. Babey.*

Projet de statuts pour la Société des enseignants du Jura bernois (SEJB)

Le 12 mars 1976, plus de 500 enseignants des trois districts du Jura-Sud, réunis en assemblée extraordinaire à Péry, prenaient la décision de principe de créer une association régionale au sens de l'article 23 ter des statuts de la SEB. Le projet de statuts est aujourd'hui prêt à être présenté aux synodes de mai pour y être discuté une première fois. L'automne prochain, une assemblée commune des trois sections approuvera ces statuts après qu'ils auront été soumis au Comité central SEB.

La commission qui fut chargée de préparer le projet comprend douze membres : Yves Monnin, maître secondaire, président ; Irène Bechtel, maîtresse d'ouvrages ; Claire Evard, jardinière d'enfants ; Claude Jeandupeux (SBMEM) ; Denis Racle, maître aux écoles supérieures ; Simone Salomon, maîtresse ménagère ; Alain Giaque, représentant avec le président de la section de Bienne - La Neuveville ; Silvio Galli et Jacques Paroz pour la section de Courtelary ; Violaine Némitz et Maxime Negri pour la section de Moutier ; Raymond Haeberli, ancien président de la Commission des statuts de la SPJ. Paul Simon fonctionne comme secrétaire.

Une certaine autonomie

Les statuts prévoient que la future association régionale sera une association pédagogique et syndicale à l'intérieur de la SEB, qu'elle aura pour dénomination **Société des enseignants du Jura bernois**, et que son sigle sera **SEJB**. Les tâches assumées par la SPJ seront reprises par la SEJB. Jouissant d'une certaine autonomie, elle sera à égalité avec les autres sections cantonales de la SPR, ce qui lui permettra de défendre avec efficacité les intérêts des enseignants des trois sections sur le plan romand ; elle aura un pouvoir de décision dans les questions de portée régionale ; elle aura

un droit de proposition aux organes centraux de la SEB dans les questions de portée générale ; elle entretiendra des contacts directs avec les autorités cantonales (DIP, CC/SEB). L'organisation de la future association permettra une meilleure coordination et une information permanente entre les trois sections.

Une Assemblée des délégués

Les trois sections SEJB et les divers groupements d'enseignants poursuivront leurs activités comme par le passé. L'Assemblée générale, organe suprême de l'association, se réunira tous les trois ans. Dotée d'un pouvoir décisionnel, elle nommera le président et les membres du Comité central, modifiera les statuts, discutera des rapports d'activité.

Innovation importante, une Assemblée des délégués est instituée, qui se réunit avant chaque Assemblée des délégués de la SPR et la SEB. Composée des trois présidents de sections, des délégués SPR et SEB, et d'un délégué de chaque catégorie d'enseignants, elle possède un pouvoir législatif. Elle doit assurer la liaison entre la base et les différentes catégories d'enseignants.

C'est le Comité central de neuf membres choisis équitablement dans les différentes régions qui détient le pouvoir exécutif.

Le secrétariat est assuré par le secrétaire adjoint.

Des dispositions transitoires

Le projet comporte une série de dispositions transitoires, parmi lesquelles il est prévu que le Comité provisoire représentera les intérêts spécifiques de l'école du Jura bernois auprès de la SEB, de la SPJ et de la DIP, coordonnera l'activité des trois sections dans toutes les affaires intéressant l'école du Jura bernois, préparera la mise en place de la nouvelle association régionale. Pour les questions intéressant l'école de la partie française du canton de Berne dans ses nouvelles frontières, il sera considéré comme le partenaire privilégié du CC/SEB, de la SPJ et de la DIP.

A. Babey.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

C'est une vérité que tout confirme : seuls les moyens qui saisissent l'homme en la force totale de la nature humaine, qui le saisissent cœur, tête et mains — seuls ces moyens-là peuvent servir à une culture authentique et naturelle. Tous les moyens qui n'agissent pas ainsi, tous les moyens qui ne saisissent pas l'homme dans la totalité de son être, ne le saisissent pas selon la nature, ne sauraient lui conférer une culture humaine dans la pleine acceptation du terme. Tout ce qui ne le saisit que d'un côté, par l'une de ses forces — du cœur, de l'esprit ou du corps, il n'importe — tout cela ruine et dérange l'équilibre général de nos forces, et aboutit, en éducation, à des méthodes contre nature.

Henri Pestalozzi,
« La Voix de Pestalozzi »,
Delachaux & Niestlé éd.

Le système

On assiste, un peu partout, à des tentatives d'abolir, du moins partiellement, le trop fameux examen d'entrée à l'école secondaire.

Ces essais sont marqués du sceau de la bonne volonté. Bonne volonté d'atténuer les conséquences psychologiques des échecs, de réduire au minimum les tensions psychiques engendrées par l'idée d'un examen en perspective, de réduire également les risques d'erreurs dans le choix des élus.

Hélas ! la bonne volonté ne suffit pas. Si on supprime le fameux examen, on le remplace par une série d'épreuves en cours d'année. On multiplie d'autant les

heures d'appréhension et on ne touche pas au fond du problème, c'est-à-dire qu'à la fin du processus « école », on retrouve le même produit : deux sortes d'adolescents, les secondaires et les autres.

La grande illusion, c'est de croire avoir changé quelque chose en supprimant l'examen.

On a échangé un borgne contre... un borgne.

A entendre les réactions négatives de certains milieux d'enseignants au rapport de la Commission des structures, nous pourrions n'y voir que d'un œil encore longtemps.

Cyrano.

Dissolution de l'Association des maîtres de classes uniques

La fortune et le matériel remis au CIP

C'est en 1963, à la suite d'un cours de gymnastique destiné aux enseignants des classes uniques du Jura, que ces derniers, se rendant compte de certains problèmes spécifiques à leur enseignement difficile, décidèrent de se grouper en association. Cette dernière aurait pour tâche de mettre en commun les solutions trouvées, les expériences faites et surtout du matériel « inventé » par les enseignants eux-mêmes. Dès le départ, une belle activité se développa au sein du comité, puis ensuite dans les groupes de travail qui avaient été mis sur pied. L'association édita principalement des fiches de lecture pour la première année, des feuilles d'exercices de grammaire et un cahier d'exercices basé sur la matière enseignée en 3^e année.

Mais les temps changent, et les réformes touchant l'enseignement sonnent le glas des classes uniques. Au nombre de

63 lorsque fut fondée l'association, elles n'ont cessé de diminuer et demeurent provisoirement une vingtaine aujourd'hui.

Les responsables de l'association ont convoqué ses derniers membres au restaurant du Moulin, à Delémont, pour décider de l'avenir. Il est simple, puisqu'il se résume à la dissolution de l'association. Avant de prendre cette décision, il a fallu modifier l'article des statuts qui était devenu inapplicable. L'Assemblée a décidé que la fortune — plus de 300 francs — et le solde du matériel — mille cahiers de grammaire — seraient remis au Centre d'information pédagogique, qui a son siège à l'Ecole normale de Porrentruy. C'est à cette adresse que les collègues jurassiens pourront désormais commander ce matériel qu'il connaissent bien.

Un joyeux repas a suivi le dernier acte de l'Association des maîtres de classes uniques du Jura.

B. (d'après M. Barraud).

sion consultative veut être avant tout un lieu de coordination, d'échange d'idées, d'expériences, d'information, de documentation et d'analyse des activités communes à chaque canton.

Par l'adoption de recommandations non impératives, elle souhaite promouvoir avec dynamisme la réflexion et l'amélioration des conditions et le contenu de la formation continue.

Ses travaux ont permis la rédaction d'un document de base qui reflète la situation actuelle du perfectionnement dans les divers cantons par l'étude des problèmes principaux suivants :

1. Adoption d'une terminologie - perfectionnement : formation d'animateurs, recyclage, formation continue - reprise par tous les cantons.

2. Structures et dispositions légales : étude comparative.

3. Epoque et durée du recyclage : pendant le temps de travail, en dehors du temps d'école ou mixte.

4. Formation et échange d'animateurs ; établissement d'un fichier romand.

5. Remplacements et décharges.

6. Adoption d'un barème indicatif concernant le traitement des animateurs et les indemnités à accorder aux participants.

7. Introduction des programmes CIRCE.

8. Organisation de cours romands.

9. Evaluation des cours.

10. Introduction d'un livret de cours.

11. Collaboration avec les associations et autres institutions concernées.

12. Etude de problèmes prioritaires :

— la recherche des facteurs propres à assurer la continuité entre la formation de base et la formation continue, l'une et l'autre étant interdépendantes ;

— la corrélation à établir entre les buts de l'enseignement et le perfectionnement ;

— les relations entre le perfectionnement, la documentation, la recherche et l'expérimentation.

Les journées des 26 et 27 mai prochains permettront de poursuivre les études entreprises, le 27 mai étant consacré à une discussion avec M. Samuel Roller ayant pour thème : « Le perfectionnement : étude d'une stratégie commune de réalisation pratiques ».

Une cordiale bienvenue à chacun.

RAPPEL

Session d'été : dernier délai d'inscription, **30 mai.**

Gottfried Tritten : techniques d'impression en noir et blanc. Des exemplaires au prix de revient peuvent être commandés au secrétariat du Centre.

W. Jeanneret.

MOIS APRÈS MOIS AU CENTRE DE PERFECTIONNEMENT

Rencontre des responsables romands et tessinois du perfectionnement

Le Centre de perfectionnement accueillera les 26 et 27 mai prochains la Commission consultative pour le perfectionnement du corps enseignant de la Suisse romande et du Tessin qui groupe les responsables du perfectionnement des cantons concernés.

En septembre 1972 quelques responsables manifestèrent le désir de se rencon-

trer régulièrement afin d'atteindre les premiers objectifs suivants :

— examiner les possibilités éventuelles de coordination ;

— échanger une information et documentation constante.

Malgré l'adoption d'une certaine structure cette commission devenue Commis-

Education physique et sport

Epreuves d'aptitudes physiques à la fin de la scolarité pour garçons et filles

INSTRUCTIONS POUR 1977/78

Tous les garçons et toutes les filles des écoles primaires et secondaires qui terminent leur scolarité obligatoire en été 1978 doivent accomplir un examen d'aptitudes physiques au cours de leur 9^e année d'école. Dans chaque arrondissement, cet examen est placé sous la surveillance d'un expert (d'une experte). Le corps enseignant se conformera aux directives données par l'expert(e).

II. Examen

Il comprend au minimum 5 épreuves. L'enseignant en choisira une dans chacune des rubriques 1 à 4 de la feuille fédérale d'examen, la cinquième dans l'un ou l'autre des chapitres 5 et 6. Il est recommandé d'accomplir de nombreuses autres épreuves.

II. Livret J + S, feuille d'examen et fiche à coller dans le livret sont à commander à la librairie de l'Etat.

Garçons et filles pouvant participer à

des activités J + S dès le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle ils (elles) atteignent l'âge de 14 ans, le livret J + S leur sera remis en 7^e classe déjà.

Les feuilles d'épreuves et les fiches à coller ne sont nécessaires qu'en 9^e année. Les résultats des différentes épreuves seront notés sur la feuille d'examen et reportés sur la fiche à coller dans le livret.

III. Déroulement de l'examen

L'examen aura lieu au cours de la 9^e année. Le maître (la maîtresse) responsable de l'E.P. en dernière année est chargé(e) de son organisation, soit dans le cadre des leçons normales ou d'une activité J + S, soit lors d'occasions particulières. Les feuilles d'examen dûment remplies et signées, de même que le rapport seront adressés à l'expert(e) de l'arrondissement concerné jusqu'au 15 juin 1978. Les élèves qui n'ont pu participer à l'examen recevront aussi le livret, mais la fiche collée et la feuille d'examen porteront la mention : **Dispensé(e) par le médecin, ou N'a pas pu participer à l'examen pour cause de maladie ou d'accident.**

IV. Responsabilité

Le maître de classe de 7^e est responsable de la délivrance des livrets à chaque élève et de leur transmission régulière au maître de 8^e, puis de 9^e, lequel est chargé d'organiser l'examen et de porter exactement sur la fiche à coller, les résultats des épreuves. Les enseignants responsables sont tenus de transmettre tous les documents requis à l'expert(e) d'arrondissement pour le 15 juin 1978, au plus tard.

V. Après-midi d'instruction

Durant le premier trimestre de l'année scolaire, chaque expert(e) organise, dans son arrondissement, une séance obligatoire d'information à l'intention des enseignants de l'E.P. Les frais de déplacement sont remboursés par la DIP. Les heures manquées à cette occasion ne doivent pas être remplacées.

La direction de l'Instruction publique.

Réd. : La liste des experts et les dates des examens peuvent être obtenus auprès de l'autorité compétente.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

Vient de paraître aux Editions du Signal

Eveil et harmonie de la personnalité, culture physique et psychique par la méthode

ARC - EN - CIEL

par Jacques de Coulon

Contrairement à beaucoup d'autres, cette méthode ne vous impose aucune théorie. Par un choix judicieux de questions, elle commence par vous aider à partir à la découverte de vous-même. Les réponses proposées serviront de base à une réflexion et ne doivent pas être prises pour des dogmes. L'objectif des exercices physiques et psychiques très simples qui suivent est une parfaite maîtrise du corps et du mental. Cet ouvrage, inspiré des traditions de l'ancienne Egypte, a tout d'abord été conçu *pour des enseignants*, en vue d'un développement complet de l'enfant. Mais il profite généralement et en premier lieu à l'enseignant lui-même...

222 pages, 16 × 21,5 cm, nombreuses photos et illustrations des exercices proposés ; prix : Fr. 29.50. En vente dans toutes les librairies et chez : DIDAX, av. J.-J.-Mercier 7, 1003 Lausanne, téléphone : (021) 23 48 15.

Stand à « KID 77 » : dans la halle 13.

Enfants doués ou surdoués

S'il est nécessaire de s'occuper des enfants intellectuellement handicapés, il serait injuste de négliger une autre catégorie d'enfants : les enfants doués, ou surdoués, ou créatifs.

Dès l'Antiquité on s'intéressa aux enfants doués.

Au début du XIX^e siècle l'intérêt du public se tourna vers les enfants prodiges. Le monde savant se passionna pour Karl Witte, que l'Université de Leipzig venait de recevoir docteur en philosophie à l'âge de quatorze ans ; ou pour Christian Heinrich Heiniken, qui mourut à l'âge de quatre ans : il lisait l'allemand, connaissait le français, ainsi que cinquante sentences latines. Aujourd'hui on ne s'intéresse plus guère aux enfants prodiges. C'est une question de mode.

La science néglige ainsi le problème complexe qu'ils posent.

C'est Galton qui créa la science des enfants surdoués. Il décrit leurs caractères et s'intéressa à l'origine et au développement du génie.

Mais c'est Terman qui, en 1921, entreprit une enquête sur un millier d'enfants doués, qu'il suivit pendant la majeure partie de leur existence.

Mesures officielles en faveur des enfants doués

En 1974, le Département de l'éducation des Etats-Unis proposa un crédit de douze millions de dollars pour l'étude des enfants doués et l'organisation de cours et d'écoles à leur intention.

21 Etats ont formé des cours spéciaux pour enfants doués et institué une formation accélérée pour les enseignants qui désirent s'intéresser à ces enfants.

Il semble maintenant que l'aide aux enfants doués est devenue une idée-force en Amérique ; les doués ne seraient pas les aristocrates insupportables ou des privilégiés qui n'ont que trop de chance, mais une ressource naturelle inexploitée.

L'URSS et les enfants doués

En URSS la doctrine marxiste officielle refuse de considérer ce problème. Tout individu doit passer par l'« école de dix ans » jusqu'à dix-sept ans.

L'enseignement d'un niveau assez élevé correspond au primaire supérieur en France. 90 % des élèves doivent réussir leurs examens finaux, sinon la qualité du maître est remise en question et on l'in-

vite à se recycler. Après l'école de dix ans, on ne peut entrer à l'université qu'après deux ans de vie active ou de service militaire.

Le 4 juillet 1936, le Comité central s'opposa à l'utilisation des tests d'intelligence et même à l'emploi de la statistique en matière d'éducation, car toutes ces techniques comportent l'idée de limites, profondément antimarxiste.

Il faut signaler tout de même, l'existence des Olympiades mathématiques d'Akademgorodok, où les mathématiciens soviétiques organisent un concours annuel pour recruter les plus brillants jeunes mathématiciens de leur pays, et l'on s'occupe d'eux par la suite comme aux Etats-Unis.

L'Europe et l'enfant doué

L'Europe ne prévoit aucune éducation spécialisée pour favoriser les enfants doués, sauf peut-être, en ce qui concerne les arts et les sports.

Il y a peu de temps, une proposition de fondation d'un institut à Toulon pour l'étude des enfants doués a été l'objet de l'hostilité générale.

Comment organiser les études de l'enfant doué ?

Faut-il regrouper les enfants doués ou leur faire suivre une formation accélérée ?

On peut faire faire à un sujet doué deux classes en un an. Le problème réside dans les difficultés d'ajustement avec les enfants plus âgés. Les enfants sont rarement également avancés dans toutes les matières et il arrive que l'accélération pose plus de problèmes qu'elle n'en résout.

C'est le regroupement dans les classes spécialisées qui semblent le plus réalisable. Ce système permet d'introduire dans la classe un maître spécialisé dans l'enseignement des enfants doués. Ces élèves auront plus d'émulation quand ils se rencontreront entre égaux. Les adversaires du regroupement prétendent qu'il est antidémocratique, et qu'il incitera les doués à mépriser les condisciples moins brillants. Mais ne les méprisent-ils pas davantage lorsqu'ils sont dans la même classe ? Le problème est bien plus grave pour l'enfant doué, puisqu'il risque de « s'éteindre » si on le maintient dans des

conditions qui sont normales pour les autres, mais ne lui conviennent pas à lui.

La formation des maîtres

Les enfants surdoués sont déconcertants et irritants même, pour un maître ordinaire. Le programme doit être souple ; la curiosité des doués est multiforme, et ils ne comprennent pas pourquoi on leur refuserait, sous prétexte de s'en tenir aux programmes, un approfondissement qu'ils désirent dans tel ou tel domaine. On a cherché à évaluer les qualités d'un bon maître pour les enfants doués, en questionnant ces derniers sur la manière dont ils apprécient leurs maîtres.

Les maîtres qui sont les plus appréciés sont ceux qui montrent le plus de maturité et d'expérience. S'ils réussissent avec les intelligences supérieures, c'est qu'ils en possèdent une eux aussi. De plus, ces maîtres manifestent en dehors de leur métier une intense curiosité intellectuelle.

Ce sont eux qui ont demandé à instruire des sujets doués. Une erreur fréquemment commise a constitué à affecter des maîtres à une classe d'enfants doués sur la base de l'ancienneté. Ou encore, on fait enseigner par le même maître des enfants au-dessous de la normale, des élèves normaux et des élèves doués, sous prétexte d'élargir leur expérience. Il n'est pas évident que le maître qui se sent la vocation d'instruire des sujets débiles ait les qualités requises pour instruire des surdoués.

Le dépistage des enfants doués

A combien pouvons-nous évaluer le pourcentage des doués dans la population ? A environ 3 %, ce qui donne pour l'année 1970 un chiffre d'environ 1 935 000 pour toute la population scolaire des Etats-Unis.

Doués et surdoués

Le mot doué est vague. Terman et Hollingworth préfèrent n'appeler « doués » que les 3 % dont le QI atteint ou dépasse 130. De Haan et Havighurst en séparent les superdoués (180 QI) qui ne dépassent pas les 0,1 % de la population totale.

Les différents talents

On peut distinguer : les talents spécialisés pour la musique ou pour le dessin qui vont la plupart du temps avec un QI

élevé (s'il s'agit d'enfants réellement doués); le doué dans une discipline (les mathématiques par exemple) et médiocre dans toutes autres; le doué en tout; le type d'intelligence original, non conformiste, moqueur, facétieux, c'est un créatif. Le créatif est le plus utile à la société, mais celui contre lequel tout le monde se ligue, car il dérange.

Pour conclure, dressons le classement suivant :

- le doué en général, et pour tout ;
- le doué pour les sciences ;
- le doué pour les arts et les lettres ;
- le leader social ;
- le doué en mécanique ;
- le créatif inventif et original.

On peut ajouter le surdoué.

(Suite dans l'« Educateur » N° 22.)

L. Mortier.

Appel à une classe correspondante

Est-ce qu'une classe de 2^e année primaire serait d'accord d'établir une correspondance scolaire avec nous. Nous désirons échanger des lettres, des dessins, peut-être des bricolages avec vous.

Nous sommes 17 élèves et nous avons 8 et 9 ans, garçons et filles. Nous habitons à Domdidier, village du canton de Fribourg. Nous souhaitons poursuivre en

troisième année et c'est la raison pour laquelle nous lançons notre appel maintenant.

Nous nous réjouissons vivement de faire connaissance. Ecrivez-nous !

*Classe 2^e primaire B,
Roger Bays,
1564 Domdidier.*

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : M^{me} Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Valais

Perfectionnement et recyclage 1977

Le perfectionnement des maîtres en Valais s'opère de deux manières : la session pédagogique d'été et les cours de recyclages.

La Session pédagogique

1. Organisation

a) Dates et lieu : semaine du 22 au 26 août, à Sion.

b) Pour les enseignants valaisans : les cours sont gratuits ; en outre, il est possible de manger (repas de midi) et de loger (pension complète) aux frais de l'Etat. Les déplacements sont à la charge des enseignants.

c) Pour les enseignants étrangers au canton : ils peuvent participer pour autant qu'il y ait des places disponibles. La finance des cours s'élève à Fr. 120.—. La pension pour la durée de la session se monte à Fr. 150.—. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au : Service de l'enseignement primaire, Etat du Valais, 1951 Sion.

2. Principaux cours

a) Ecole enfantine : préapprentissage, marionnette, éduc. chrétienne, activité d'éveil, méthode Willems.

b) Ecole primaire : méthode Ward, audition musicale, lecture suivie, français 2^e pr., environnement 1^{re} pr., éducation physique, mathématique moderne, évaluation, ACM 3 à 6, Pébéo, rotin 5 et 6.

c) Divers : soins aux blessés, mycologie, botanique, écologie, audio-visuel, l'art et la vie.

Les cours de recyclages

1. Organisation

a) Dates : outre les cours qui ont lieu durant l'année scolaire, les cours de recy-

clages sont étalés sur plusieurs périodes durant les vacances d'été ; aucun cours n'a été prévu entre le 9 juillet et le 1^{er} août.

b) Lieu : ces cours sont décentralisés à Sion, Martigny et Monthey.

c) Frais : l'Etat prend en charge la finance des cours et le repas de midi ; le déplacement n'est pas remboursé.

2. Principaux cours

— ACM : école enf., degrés 1 à 4, degrés 5 et 6.

— Allemand : méth. Petit, 3 niveaux à 2 semaines.

— Mathématiques : degré 2 à 6.

— Solfège : méth. Ward, niveaux 1 et 2.

— Divers : préapprentissage, français 2^e pr., lecture 1^{re}, marionnettes, environnement, dessin, natation, éducation physique.

P.-M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil, 1874 CHAMPÉRY.



1 Ce sont de grosses fourmis brunes... Elles sortent
 2 de la ville et tout de suite elles roulent, elles tombent
 3 vers les profondeurs ; elles sont, deux secondes plus tard,
 4 dans les herbes de la ravine. Elles se dispersent alors et
 5 remplissent leur office, cherchant les unes la miellée, les
 6 autres des soliveaux, les autres des renseignements. Cela
 7 fait, il faut remonter et le supplice commence.
 8 Seules, ou par deux, ou par trois, elles abordent
 9 la muraille. Les grains de sable, sous leurs pattes, roulent,
 10 se dérobent, s'enfuient. Les petites bêtes s'acharnent.
 11 Rassemblées autour des fardeaux, elles s'obstinent à les
 12 hisser. Elles gravissent péniblement une faible partie de
 13 la pente et, tout à coup, elles tombent. Alors, elles recom-
 14 mencent et retombent encore. Elles changent d'itinéraire.
 15 Elles n'en retombent que mieux. Elles méditent, palabrent,
 16 s'acharnent, reviennent au mur.
 17 Elles glissent et dégringolent. Le promeneur qui
 18 regarde ne voit même plus les fourmis qui montent. Il n'a-
 19 perçoit plus que des chutes, une pluie douloureuse de four-
 20 mis et de brindilles, un immense déni d'effort.

Georges Duhamel.

Fables de mon jardin - Mercure de France.

LECTURE COMPLÉMENTAIRE

1 Ce qu'il y a de rigoureusement déterminé, c'est la voie de retour, qui suit
 2 dans toutes ses sinuosités, dans tous ses passages, jusqu'aux plus difficiles,
 3 la piste de l'aller. Chargées de leur butin, les Fourmis rousses reviennent
 4 au nid par le trajet, souvent fort compliqué, qu'ont fait adopter les éven-
 5 tualités de la chasse. Elles repassent où elles ont d'abord passé ; et c'est
 6 pour elles nécessité si impérieuse qu'un surcroît de fatigue, qu'un péril
 7 très grave même ne fait pas modifier la piste.

J.-H. Fabre,

Souvenirs entomologiques - Librairie Delagrave,
 Paris.

1 ... Le monde social d'une fourmilière est très supérieur à tous nos Etats,
 2 nos sociétés et nos fédérations au point de vue de l'ordre, de l'organisa-
 3 tion, du travail et de l'entité unitaire. Pourquoi cela ?
 4 Ah ! cher lecteur, c'est que l'homme est par sa nature héréditaire, profon-
 5 dément ancrée dans son cerveau, un être égoïste, individualiste, féroce,
 6 dominateur, oppresseur, jaloux, passionné, vindicatif qui veut jouir de
 7 liberté en abusant du travail de son prochain. Il voit d'un œil d'argus
 8 tous les moindres défauts sociaux de ce dernier, mais il méconnaît ou atté-
 9 nue inconsciemment les siens propres. Il choisit à son gré seulement quelques
 10 amis ou compères. Même sa famille est plutôt rarement unie...
 11 Que devons-nous donc faire pour devenir plus fourmis tout en demeurant
 12 hommes ?

Auguste Forel,

Le monde social des fourmis, Tome IV.
 Librairie Kundig, Genève.

Questionnaire

Les fourmilières

1. A quel lieu l'auteur compare-t-il la fourmilière ?
2. Trouve trois raisons qui justifient cette comparaison
3. Souligne, dans le texte, les noms qui indiquent la **situation** de la fourmilière.
4. Dessine un **croquis-profil** de la fourmilière et de ses alentours.

Le fourmillement

Le dictionnaire nous dit : « Agitation désordonnée et continue d'une multitude d'êtres ».

5. Cite dix mots du texte qui montrent cette agitation.
6. A quelle espèce grammaticale appartiennent ces mots ?
7. Compte, dans le texte, **tous les mots** de cette espèce se rapportant aux fourmis.
8. Classe-les en deux groupes : les actions de l'aller ; celles du retour.
9. Dans quelles lignes du texte trouves-tu les actions du 1^{er} groupe ? (lignes à); celles du 2^e groupe (lignes à)?

Les fourmis

10. Quelles tâches essayent-elles de remplir entre les lignes 8 et 16 ?
11. Quels traits de caractère montrent-elles ici ? Elles sont,,
12. Quels verbes des lignes 10 à 16 le prouvent ?

Le témoin : l'auteur

13. Le promeneur ne voit plus qu'une pluie douloureuse de fourmis,
 - parce que ça leur fait mal ;
 - parce que ça lui fait mal ;
 - parce que c'est pénible à regarder ;
 - parce que c'est triste.Choisis la bonne réponse. Explique.

La morale de l'histoire

14. Choisis celle qui te semble convenir le mieux :
 - Rien ne sert de courir, il faut partir à point.
 - Travailler, youp ! c'est la vie.

- Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.
- Marche ou crève !
- Le travail, c'est la santé.
- Pierre qui roule n'amasse pas mousse.
- Boulot, métro, dodo.

15. Auguste Forel, grand ami des fourmis, cite la fourmilière en exemple pour la société des hommes. Quels sont les éléments du texte qui pourraient nous aider à mieux vivre ensemble ?

VOCABULAIRE

La famille du mot **fourmi** (en latin : formica).

Du sommet de la tour, je voyais les gens s'agiter comme des - Cette cité est une véritable - Après avoir sauté 1,80 m. en hauteur, j'ai des dans les jambes. - Dans cette réserve de chasse, le gibier - Dans la halle du Comptoir suisse, c'est un de gens allant en tous sens. - Le tamanoir est un armé d'une langue filiforme et visqueuse. - L'acide est un puissant désinfectant. Le permet de conserver des organes d'animaux, des boissons.

Logement

Où habitent la fourmi, le termite, l'abeille, la guêpe, la taupe, le lapin de garenne, le lièvre, le sanglier, l'hirondelle ? Et l'ours ? Cherche dans ton dictionnaire le gîte d'autres animaux.

Pour le maître

Nous vous proposons ce mois un texte de Duhamel qui, s'il peut être documentaire ou complémentaire d'une étude de l'environnement, est avant tout un poème en prose. Il se prête donc particulièrement à l'étude de texte, à l'étude d'un procédé de style, à la recherche de l'expression orale et à la récitation. Il peut être également le prétexte à une étude du monde passionnant des fourmis, à la découverte d'autres textes de la littérature (La Fontaine, Queneau, ...).

OBJECTIFS

- A la fin de l'étude du texte, les élèves seront capables de :
- **SITUER** la scène (fourmilière, terrain) et le témoin (promeneur-auteur).

— **DÉCRIRE** les activités observées par l'auteur (les fourmis-actrices).

— **DÉCOUVRIR** le procédé utilisé par l'auteur pour montrer le mouvement.

— **QUALIFIER** les traits principaux du caractère des fourmis.

— **COMPARER** certains aspects de la vie de l'homme avec celle de la fourmi.

— **DÉGAGER** la morale de l'histoire.

— **EXPRIMER** l'idée directrice du texte : le **SUPPLICE** des fourmis et leur **EFFORT** acharné pour le dominer.

— **DISCERNER** les mots et expressions du texte qui illustrent le supplice et l'effort.

— **DIRE** ou **LIRE** le texte avec expression.

DÉMARCHE PROPOSÉE

INTRODUCTION

Les élèves expriment les sentiments qu'ils ont éprouvés :

— au cours de l'observation directe d'une fourmilière ;

— lors de l'observation d'une gravure adéquate ;

— au cours de l'évocation d'un fait d'actualité : la rencontre d'une fourmilière au cours d'une sortie scolaire ; la lutte contre l'envahissement des fourmis ;

— etc.

ÉTUDE DU TEXTE

1^{er} temps :

— Lecture expressive du maître.

— Brève recherche du sens des mots tels que : miellée, soliveau, palabrer, déni d'effort.

— Questionnaires « La fourmilière » et « Le fourmillement », questions 1 à 9.

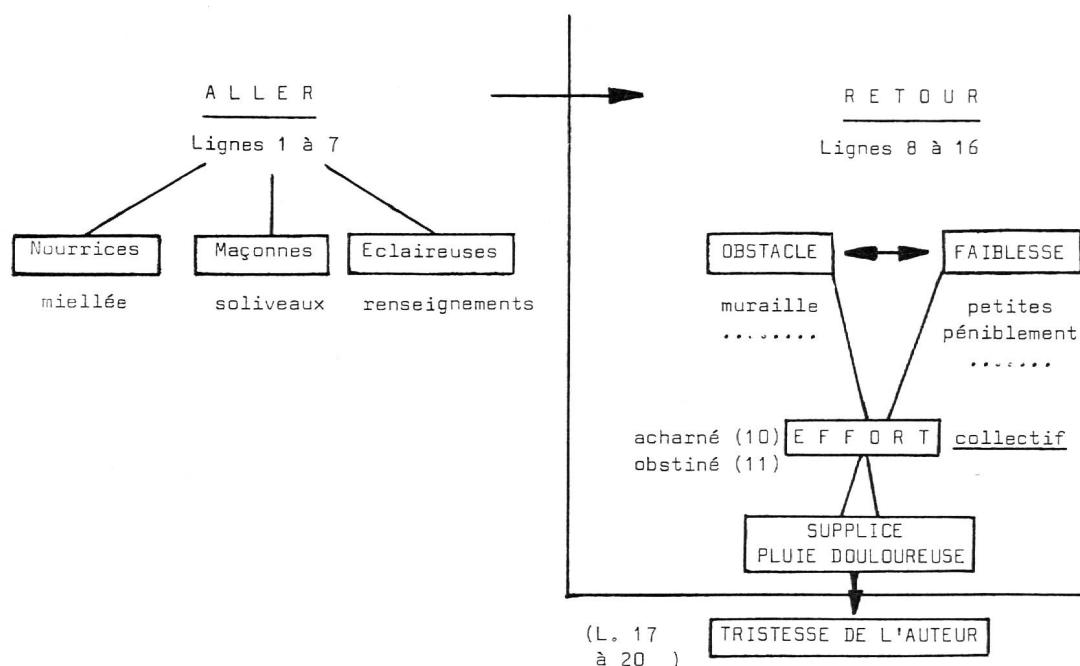
— **1^{re} synthèse** : l'auteur marque son intérêt pour le retour des fourmis.

— Rédaction : exercices 1 et 2.

2^e temps

— Questionnaire « Les fourmis ».

— **2^e synthèse** : le TN pourrait porter le schéma suivant :



— Comparaison éventuelle (si le texte en a été étudié en classe) avec la fable « La Cigale et la Fourmi » de La Fontaine.

3^e temps

— Questionnaire « Le témoin - l'auteur » (question 13).

— Questionnaire « La morale de l'histoire » (questions 14 et 15).

EXTENSIONS POSSIBLES

Enquête

1. Rechercher et citer quelques **témoins** des activités de l'homme (journaliste, photographe, agent de police, metteur en scène de cinéma, etc.).

2. Ceux-ci ne voient souvent qu'une « pluie douloureuse » d'hommes. Relever les principaux titres d'un quotidien. Les classer :

— chutes (accidents, conflits, etc.) ;

— victoires (but atteint, découverte, beau geste).

Conclure...

Lecture du texte de J.-H. Fabre et comparaison avec celui de Duhamel.

Etude du texte d'Auguste Forel : avantages et désavantages d'être « comme » les fourmis.

Observation prolongée d'une fourmi-lière.

RÉDACTION

— **Analyse** des lignes 8 à 16 : schéma SV et SV . SV et SV . SV . SV . SV , V , V , V .

Montrer l'accélération du mouvement par la phrase de plus en plus courte aboutissant à une dernière phrase accumulant les verbes.

— **Imitation** en décrivant : la sortie dans la cour de la récréation ; la place à midi ; un tronçon de route à grande circulation ; l'arrivée d'une course cycliste (ou autre) ; le marquage d'un but (match).

La feuille de l'élève porte, au recto, le texte de G. Duhamel et le questionnaire ; au verso, la morale de l'histoire, les deux lectures complémentaires et l'exemple de vocabulaire.

On peut l'obtenir, au prix de 18 ct. l'exemplaire, chez J.-L. Cornaz, Longeraie 3, 1006 Lausanne.

Ce texte est l'avant-dernier de l'abonnement 1976-1977. Il est possible de souscrire un abonnement de septembre 1977 à juin 1978 pour recevoir un nombre déterminé de feuilles au début de chaque mois. Prix à l'abonnement : 13 ct. l'exemplaire.

En Suisse romande, au cinéma

Bugsy Malone

Alan Parker

Film américain, scénario classique : 2 gangs rivaux se disputent l'empire de la ville. A leurs têtes, côté mafia : un Italo-States bouffi de spaghettis ; côté dandy le parfait escroc aristocratique, fines moustaches et gants blancs. Ce dernier est en passe de devenir maître du terrain : il a découvert une arme de choc, automatique et efficace, qui décime les rangs de l'adversaire : la mitrailleuse à crème, qui supplante — et de loin — la désuète tarte de même composition.

Drôle de munition ? Pas tellement. Le film est interprété exclusivement par des lolitas de 14 à 15 ans et des épis verts de même âge. Tous s'en donnent à cœur joie ; ça frétille des gambettes, claquette, chante, rythme avec un allant dont bien des shows adultes auraient tout avantage à prendre de la graine. Les danseuses aux formes à peine ondulées mais suggestives n'ont rien à apprendre de leurs aînées, elles se déhanchent et tressautent d'instinct ; le chanteur pianiste noir a déjà le ton grave et le sourire nostalgique. Le décor du cabaret — clandestin comme il se doit — est ramené en proportion des usagers mais reconstitué fidèlement, les robes et chapeaux cloche des nymphettes font époque, les voitures aussi. Ces drôles de véhicules, qui ont été construits spécialement pour le film, sont à pédales ! Gare au chauffeur qui manque de mollet !

Courses folles, embardées, attaques à mains armées, policiers balourds et dépit du chef de bande en perte de vitesse. Ils font très bien ce qu'on leur demande. Trop bien. Et c'est ce qui me gêne.

Dans ce monde de nabots et de chrysalides, qui parodie qui ? S'il pensait exhiber quelques prodiges dociles et bien dressés, Alan Parker est dépassé par ses élèves : leurs imitations dépassent la servile reproduction de modèles ; on les sait, on les sent tout à fait capables de ne plus « jouer à... » mais d'être de fameux et dangereux petits gangsters. Le réalisateur a plusieurs mesures de retard ou, comme

on dit plus carrément dans la cour de l'école, « il est débile, ce mec ! ». Traduction : il sous-estime ou méconnaît ses protagonistes. Le monde des enfants n'est pas fait de sucreries ou de mièvreries à la façon Ségur.

Comme il aurait été bien plus intéressant de confier le scénario et la caméra aux congénères des acteurs et de leur laisser composer eux-mêmes le déroulement de l'histoire. Le film aurait peut-être été moins drôles (!), sûrement plus vrai, plus serré, plus authentique. Ces armes à crème sont ridicules et dérisoires quant on sait quel sérieux — et quelle force — les mêmes emploient à se battre. Alan Parker ignore-t-il que les enfants se bagarrent pour de bon, avec de

vraies armes, rudimentaires certes, mais efficaces : qui n'a vécu l'effet certain des catapultes, des piquets de barrière, des boulons ou des punaises vicieuses ? Et le K.O. par cailloux ?

Jodie Foster est déroutante de véracité ; elle a la rouerie d'une femme du milieu qui sait ce qu'elle vaut. Du pep, beaucoup d'allure, mince et fluide, dans des robes moulantes de satin brillant. Toujours autant de talent que dans « La Petite-Fille au Bout du Chemin » ; ses acolytes sont de même cuvée pour une bonne part d'entre eux : Bugsy Malone, sourire dégagé et une furieuse envie de ne pas travailler, a le cerveau actif, un sourire charmeur et l'art de s'en servir.

L'art du photographe, par contre, n'est pas évident. Du genre polaroid amélioré, mais rien de plus.

Finalement le film a du succès malgré les intentions quelconques du producteur et les gosses sont gagnants sans être dupes. Comme s'ils nous disaient : « Ce n'est qu'un échantillon, attendez seulement qu'on s'y mette ! »

La Crécelle.

L'ASSOCIATION ROMANDE POUR LA PROTECTION DES EAUX ET DE L'AIR

ARPEA encourage la recherche

A l'occasion de son assemblée générale, tenue à Nyon le 29 avril, le Comité de l'ARPEA a décerné un prix de Fr. 200.— à des enseignants ayant fait un travail relatif à la protection des eaux :

M. Hermann Baeriswil, instituteur à 1754 Avry-sur-Matran : « Enseignement et cours de recyclages sur la protection de l'environnement ».

M. Jean-Luc Theytaz, Lycée cantonal de Sainte-Croix, 1700 Fribourg : « L'eau, élément naturel vital » ; construction d'une ministration d'épuration, analyses chimiques et bactériologiques.

M^{me} Geneviève Zuccone, institutrice, Ecole de Geisendorf, rue de Lyon 56, 1203 Genève : « Etude d'une station d'épuration. Création de panneaux et de matériel didactique ».

M. Francis Huguelet, instituteur, 2943 Vendlincourt : « Recherches sur les étangs de Bonfol, avec émission TV ».

M. Jean-Pierre von Allmen, professeur, 2000 Neuchâtel : « Etude comparée de deux étangs. Faune, flore, analyse de l'eau. Emploi du spectrophotomètre, recherches sur l'eutrophisation ».

M. Simon Darioly, instituteur, 1961 Baar (Nendaz) : « Création d'un montage audio-visuel sur un village valaisan soucieux de maintenir son environnement, ses traditions. Problèmes d'eau et de pollution ».

M. Olivier Paccaud, instituteur, 1260 Nyon : « Ouvrage « A la Découverte de la Nature », et action persévérante en faveur de la protection des biotopes ».

A. P.

Service de placements

Allemagne. — Nous disposons actuellement d'excellentes possibilités en Allemagne, dans des milieux cultivés, avec possibilités de suivre des cours. Places au pair, libres de suite ou à partir du 1^{er} septembre, pour un an.

Pour des séjours d'été, la solution « hôtes payants », avec ou sans cours, est la plus recommandée. Des séjours au pair pour peu de temps sont peu demandés.

Italie. — Deux places à Milan, dans familles connues de nous, avec enfants.

A. Pulfer, 1800 Corseaux.

Centre d'information

Dernier ouvrage paru :

UTILISATION DES OUVRAGES DE RÉFÉRENCES.

Il s'agit d'exercices variés proposés aux élèves de 4^e, 5^e et 6^e P. afin de leur faciliter l'emploi de 3 ouvrages de base :

I. **Dictionnaire Larousse** : a) des débutants ; b) élémentaire.

II. **Memento orthographique**, de Cl. Bois, inspecteur.

III. **Conjugaison française**, de S. Rollier, professeur.

Ce travail a été composé par une Commission d'enseignants présidée par M^{me} E. Favre, inspectrice. Il comprend 53 pages de format A4 pouvant être utilisées sous forme de fiches.

Prix de l'exemplaire : Fr. 10.—.

Commandes par versement au CCP 12 - 15 155.

Guilde de documentation SPR

Ensuite de la démission de M. Louis Morier-Genoud, qui a pris sa retraite en septembre dernier, la Guilde a confié son administration à M. Roland Mercier, instituteur à Montblesson-sur-Lausanne.

Pour vos commandes, notez notre nouvelle adresse :

GUILDE SPR, ALLINGES 2, 1006 LAUSANNE.

POUR VOS COURSES D'ÉCOLE

Le guide «MONTREUX-PROMENADES», 2^e éd.

Édité en 3 langues : français, allemand et anglais

vous propose près de 200 itinéraires, entre le **Mont-Pèlerin** et les **Rochers-de-Naye**, dans l'une des plus belles régions de notre pays.

Descriptions et temps de marche par Albert GONTHIER, membre du CAS et de l'Association vaudoise du tourisme pédestre.

Circuits en auto, en train ou en bateau.

Nombreuses suggestions pour courses d'école et de sociétés.

Envoi franco **Prix : Fr. 9.50**

Bulletin de commande à envoyer aux éditeurs :

Imprimerie CORBAZ SA, 1820 MONTREUX

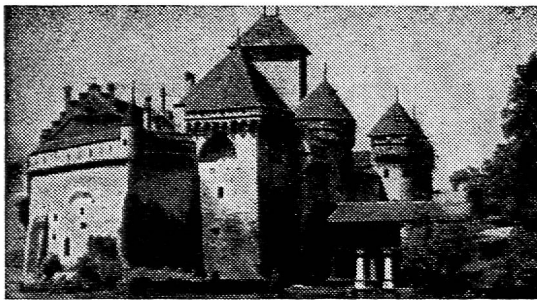
Veuillez m'expédier :

..... ex. Guide MONTREUX-PROMENADES à Fr. 9.50

Nom et prénom :

Adresse exacte :

Localité (avec N° postal) :



**VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-MONTREUX**

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles
vaudoises, accompagnés des professeurs.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

**P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

**TCM
les panneaux de tables
d'école résistant à l'usage**

Construction stable —
faciles à entretenir —
prix avantageux —
économies financières
substantielles en rem-
plaçant d'anciens
panneaux utilisés par des
panneaux TCM —
adaptables à tous les
degrés scolaires.

Demandez
notre
prospectus
détaillé

Grâce à notre nouveau procédé, la gorge
est moulée directement dans la masse.
Ainsi, la surface est totalement
dépourvue de joints. Détériorations
et réparations ultérieures sont, de ce
fait, pratiquement éliminées.

Holit S. à r.l., 2710 Tavannes
Veuillez nous fournir
de plus amples détails
sur les panneaux de tables
d'école TCM.

Ecole:

Personne compétente:

Rue:

NP/Lieu:

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYSTRASSE
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux